



MODÈLE

DE TABLE RONDE POUR

Les Femmes

T
R
I
E
M
E



CONTENU

SECTION 1 :

FEUILLE D'INTRODUCTION :

PAGE 1 - 3

Renseignements pratiques sur la pochette et sur la manière de l'utiliser.

SECTION 2 :

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

PAGE 5 - 10

Aperçu des principes fondamentaux du développement durable et explication de son importance dans le monde aujourd'hui.

SECTION 3 :

LE PROCESSUS DE TABLE RONDE :

PAGE 11 - 17

Aperçu du processus de table ronde ainsi que de ses avantages et de ses inconvénients.

SECTION 4 :

ACTIVITÉS ET ÉTUDES DE CAS :

PAGE 19 - 38

Trois activités conçues pour familiariser les jeunes avec la signification pratique du développement durable dans leur vie.

SECTION 5 :

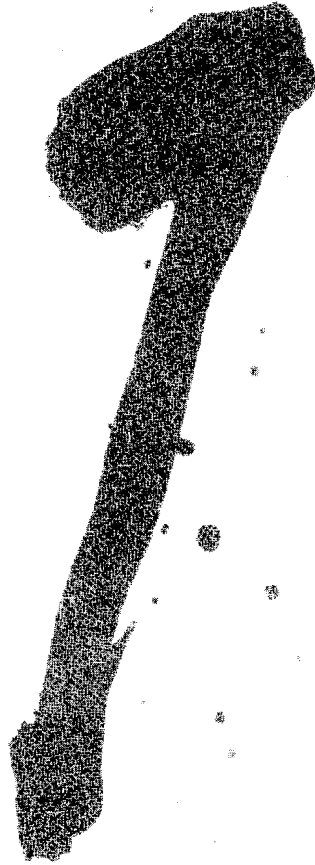
UN MANUEL POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'ANIMATION :

PAGE 39 - 57

Livret fournissant un guide par étapes de l'organisation d'une table ronde, qui contient des conseils quant à la direction et au contrôle du processus, au compte rendu des participants et à l'évaluation de la séance.

Il indique les liens avec les programmes scolaires et comprend des feuilles de documentation à l'intention des participants.

SECTION



FEUILLE D'INTRODUCTION

T
R
N
E
E



I N T R O D U C T I O N

Cette pochette d'information sur un **Modèle de table ronde** pour les jeunes fournit un cadre pratique pour une gamme d'activités dans le cadre desquelles les jeunes peuvent discuter et chercher à trouver des solutions aux questions de nature économique-environnementale qui se posent de nos jours.

La pochette d'information est axée sur deux thèmes :

- le principe du **développement durable** : un développement qui tient compte de l'impact à long terme des pratiques courantes sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi que sur la qualité de la vie de toutes les créatures vivantes, maintenant et dans les années à venir.
- le processus de **table ronde** qui vise le **consensus**, c'est-à-dire un accord entre tous les participants.

Les jeunes, comme tous les autres citoyens, deviennent de plus en plus conscients des coûts sociaux et environnementaux des formes traditionnelles de développement économique, comme la pollution de l'air et de l'eau, les risques pour la santé que posent toute une gamme de substances, ou encore la diminution du nombre d'oiseaux et d'animaux. En outre, nous sommes de plus en plus sensibilisés aux coûts sociaux, environnementaux et politiques de la stagnation des économies, notamment dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine, en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique.

La nécessité d'accroître le développement pour subvenir aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance et le besoin de protéger l'environnement semblent s'opposer l'un à l'autre. Cette opposition arrive à un moment où les méthodes traditionnelles de résolution des conflits ne donnent plus d'aussi bons résultats qu'elles semblaient le faire dans le passé.

Tout comme le développement durable propose une nouvelle façon de percevoir les rapports entre les besoins des humains et l'environnement, le processus de table ronde représente une nouvelle approche du règlement des questions économique-environnementales. Ce processus réunit les intervenants de chaque dossier ou conflit : les personnes, les organisations, les entreprises et les gouvernements dont les intérêts ou les responsabilités sont visées. Il offre un cadre à l'intérieur duquel ces intervenants peuvent élaborer une solution fondée sur un consensus plutôt que sur l'imposition d'un pouvoir politique ou économique.

OBJET DE LA POCLETTE D'INFORMATION

La pochette d'information sur un Modèle de table ronde pour les jeunes a été conçue pour :

- aider les jeunes à acquérir une compréhension théorique et pratique du développement durable, par l'examen des questions qui se répercutent sur leur propre vie;
- aider les jeunes à mieux comprendre les réalités politiques, économiques, environnementales et sociales du monde qui les entoure, et à mieux prendre conscience de la complexité des questions locales et planétaires;
- aider les jeunes à prendre conscience de la valeur des solutions atteintes, tant à court qu'à long terme, par la voie du consensus plutôt que de la confrontation;
- fournir un cadre à l'intérieur duquel les jeunes peuvent développer leurs compétences en matière de recherche, d'analyse critique, d'organisation et de présentation de l'information, de débat et de négociation, de résolution des problèmes et de prise de décisions;
- encourager les jeunes à s'intéresser activement aux questions locales et planétaires et à participer à l'élaboration de solutions à ces questions.

MANIÈRE D'UTILISER LA POCLETTE D'INFORMATION

La pochette est conçue pour être utilisée de diverses manières :

- Vous souhaitez obtenir de l'information de base sur le développement durable?

Consultez **La préservation de notre monde** par Warner Troyer

Le développement durable - Section 2

Objectifs visant le développement durable de la Table ronde nationale -
Affiche

- Vous souhaitez stimuler la discussion sur le développement durable et les questions d'ordre local et planétaire?

Consultez **Le développement durable** - Section 2

Les objectifs visant le développement durable de la Table ronde nationale -
Affiche

Les feuilles d'activités de la chemise des Activités et études de cas-Section 4

- Vous souhaitez stimuler, au sein du groupe, la discussion sur le développement durable dans les études secondaires en histoire, en géographie, en économie ou en droit?

Consultez Les feuilles d'activités de la chemise des **Activités et études de cas** - Section 4

- Vous avez besoin d'information de base sur le processus de table ronde?

Consultez **Le processus de table ronde** - Section 3

Le dépliant sur **La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie**

L'exemple d'étude de cas de la chemise des **Activités et études de cas** -
Section 4

- Vous souhaitez simuler une séance de discussion en table ronde?

Si vous avez le temps d'effectuer des recherches sur une question d'ordre local,
consultez **Un manuel pour l'enseignement et l'animation** - Section 5

Si vous n'avez pas le temps de faire des recherches sur une question d'ordre local,
consultez l'information de la chemise des **Activités et études de cas** - Section 4
et **Un manuel pour l'enseignement et l'animation** - Section 5

- Vous souhaitez organiser une séance de table ronde dans votre école ou votre collectivité?

Consultez **Un manuel pour l'enseignement et l'animation** - Section 5

L'exemple d'étude de cas de la chemise des **Activités et études de cas** -
Section 4

(comme guide sur les détails pratiques de l'établissement d'un consensus)

L'important, c'est que vous utilisiez la pochette d'information de la manière qui correspond le mieux aux besoins et aux priorités de votre groupe, organisation ou classe.

SECTION



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

T
R
N
E
E



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Le développement durable est un développement
qui répond aux besoins du présent sans
compromettre la capacité des générations
futures de répondre aux leurs.**

L'expression développement durable (aussi appelé viable ou soutenable) a été définie et utilisée pour la première fois en 1987, dans un ouvrage intitulé **Notre avenir à tous**, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Mais qu'est-ce que cela signifie en pratique? Au Canada, cela pourrait vouloir dire :

- moins de confrontation sur les questions de nature économique-environnementale;
- des pratiques nouvelles et efficaces d'exploitation forestière qui respectent la biodiversité et qui causent moins de dommages aux écosystèmes naturels;
- de nouveaux parcs provinciaux et nationaux;
- moins de fermetures d'usines en raison du manque de bois;
- de nouvelles réserves fauniques et de nouveaux refuges d'oiseaux migrateurs;
- des pêches qui demeurent relativement stables malgré les fortes fluctuations des stocks de poisson d'une année à l'autre;
- des activités touristiques qui ne sont pas une source de perturbation pour les animaux sauvages ou de nuisance pour les écosystèmes;
- de nouveaux types de carburants pour les automobiles, ainsi que des moteurs plus performants;
- une meilleure qualité de l'air dans les villes ainsi qu'une eau potable propre et sans danger d'un océan à l'autre.

Ces changements ne se produiront pas seuls. Pour susciter le développement durable, il nous faut :

- considérer le développement et le progrès d'une manière différente;
- satisfaire les besoins essentiels en matière d'emplois, de nourriture, d'énergie et d'eau;
- considérer les effets à long terme de nos actions, et pas seulement les gains dans l'immédiat;
- conserver et valoriser nos ressources naturelles;
- trouver de nouvelles façons d'éliminer les écarts entre les objectifs environnementaux et les buts économiques;
- trouver des solutions fondées davantage sur le consensus et moins sur le pouvoir politique ou économique.

Pourquoi nous préoccuper sur développement durable?

Il suffit de jeter un coup d'oeil à peu près n'importe quel journal ou bulletin de nouvelles télévisé pour voir de nombreux exemples de problèmes liés au développement non durable :

la famine en Afrique	les pénuries de vivres en Russie
les inondations au Bangladesh	les glissements de terrain aux Philippines
les épidémies de choléra au Brésil	la pollution de l'air à Mexico
les innombrables quartiers pauvres en Inde	les sans-abris à New York
la dette insurmontable des pays d'Amérique latine	l'effondrement économique de l'Albanie
les faillites des fermiers des Prairies	la guerre de la morue sur les Bancs de Terre-Neuve
l'appauvrissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Amérique du Nord	les nouveaux signes du réchauffement climatique

Les rapports entre un événement ou une situation et les modèles traditionnels de développement économique et de progrès n'apparaissent pas toujours clairement. On ne peut pas blâmer un gouvernement, une société ou une personne en particulier. Une multitude de facteurs entrent toujours en ligne de compte.

Il existe des variations naturelles dans les conditions météorologiques et climatiques, des cycles et des tendances dans les activités commerciales, des changements dans la philosophie politique et des innovations technologiques; on observe un développement continu des connaissances et une plus grande sensibilisation aux interrelations entre toutes les activités physiques, biologiques et humaines sur la planète.

Cela ne nous empêche toutefois pas de repérer les principaux secteurs de préoccupation :

- **L'économie mondiale**

De nombreuses années d'aide et de commerce international ont peu contribué à améliorer le niveau de vie de la grande majorité des populations des pays moins développés. En fait, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres semble se creuser.

La dette internationale menace autant la stabilité du monde industriel que celle des pays en voie de développement. En bonne partie, parce que les gens qui sont profondément endettés arrêtent de consommer.

La préservation de notre monde, p. 48

- **La croissance démographique de la planète**

Le taux de croissance démographique est particulièrement élevé dans les pays en développement où la pauvreté, la famine et la maladie sans cesse croissantes constituent une menace constante.

En 1985, ce sont quelque 80 millions de personnes qui sont venues s'ajouter à une population mondiale de quelque 4,8 milliards. Chaque année, cette population augmente, alors que la quantité de ressources naturelles avec laquelle il faut les nourrir, améliorer la qualité de la vie et éliminer la misère des masses est limitée.

Notre avenir à tous, p. 113

- **La production alimentaire**

On épuise les ressources agricoles planétaires de nombreuses manières : dégradation des sols, désertification, salinisation, déforestation et érosion.

Nous disposons des habiletés, des connaissances et de la technologie : nous pouvons nourrir tout le monde. Nous n'avons pas de politiques qui voient à la production et la distribution de la nourriture selon le besoin humain. Nous n'avons pas non plus complètement reconnu les désastres au ralenti créés par la malnutrition chronique.

La préservation de notre monde, p. 69

- **La destruction des espèces végétales et animales**

Les scientifiques ne savent pas exactement combien d'espèces peuplent la Terre, mais ils savent que les humains les détruisent plus vite qu'elles ne disparaîtraient naturellement. Les plantes sauvages sont une source de matériel génétique qui protège et renforce nombre de cultures commerciales destinées à l'alimentation humaine.

La moitié des ordonnances prescrites concernent des médicaments dont l'origine est un organisme sauvage. Pour le monde entier, les médicaments grand public et les produits pharmaceutiques - soumis ou non à ordonnance - représentent plus de 40 milliards de dollars par an.

Notre avenir à tous, p. 186

- **L'approvisionnement énergétique et la consommation**

Le développement industriel dépend de l'énergie. À mesure que les sources d'énergie deviendront plus difficiles à trouver et à exploiter, les coûts économiques augmenteront sûrement, et les coûts environnementaux comme la pollution de l'air et de l'eau, les pluies acides, la destruction de l'habitat faunique, les accidents nucléaires, et la possibilité de réchauffement planétaire monteront sans doute eux aussi.

Si nous continuons à consommer de l'énergie au même taux par personne qu'aujourd'hui, il nous en faudra quarante pour cent de plus juste pour compenser la croissance démographique. Mais si nous égalisons la consommation d'énergie et amenons le Tiers-Monde aux niveaux de consommation de l'Ouest, il nous en faudra 550 pour cent de plus d'ici trente-cinq ans.

La préservation de notre monde, p. 94

- **L'impact de l'industrie**

L'activité industrielle est un élément important de l'économie de tous les pays développés et revêt une importance primordiale pour le développement de la plupart des pays du Tiers-Monde. Les dommages à l'environnement et les risques pour la santé qui résultent de l'activité industrielle sont devenus plus évidents au cours des dernières années.

L'expansion industrielle qui a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale s'est déroulée sans que l'on prête grande attention à l'environnement et elle s'est accompagnée d'un accroissement rapide de la pollution, symbolisée par le smog de Los Angeles, la « mort » proclamée du lac Érié, la pollution progressive de grands fleuves tels que la Meuse, l'Elbe et le Rhin et l'empoisonnement chimique par le mercure à Minamata. Des problèmes analogues se sont également posés dans de nombreuses parties du Tiers-Monde à mesure qu'y progressaient la croissance industrielle, l'urbanisation et l'utilisation de véhicules automobiles.

Notre avenir à tous, p. 249

- **L'urbanisation**

D'ici l'an 2 000, près de la moitié de la population mondiale vivra dans des collectivités urbaines allant des petites agglomérations aux immenses cités tentaculaires.

Peu d'administrations urbaines des pays en développement disposent des pouvoirs, des ressources et du personnel spécialisé indispensable pour fournir à une population en pleine croissance les terrains, les services et les facilités nécessaires à une vie dans la dignité humaine : eau propre, système d'assainissement, écoles et transport. Il en résulte de nombreuses occupations illégales de terrains avec des installations primitives, une surpopulation croissante et des maladies à l'état endémique dans des milieux insalubres.

Notre avenir à tous, p. 284

- **La paix et la sécurité de la planète**

Dans ce domaine, au moins, certains changements récents semblent constructifs. L'effondrement de l'Union soviétique a mis fin à la Guerre froide. L'unification de l'Allemagne et la démocratisation de l'Europe de l'Est ont permis de réduire les tensions Est-Ouest. Les conflits armés n'en continuent pas moins à travers le monde, de l'Arménie et de l'Afghanistan à la Somalie et au Zaïre.

La compétition en matière d'armement et les conflits armés peuvent dresser de redoutables obstacles sur la voie d'un développement soutenable. Ils hypothèquent lourdement des ressources matérielles insuffisamment abondantes. Ils exercent une préemption sur des ressources humaines et des richesses qui pourraient être employées à lutter contre l'effondrement des systèmes de protection de l'environnement, contre la pauvreté et contre le sous-développement qui, dans leur ensemble, sont responsables pour une large part de l'insécurité politique actuelle.

Notre avenir à tous, p. 352

Il est évident que ces questions comportent toutes des facteurs environnementaux, économiques, politiques et sociaux. Aucun individu ou groupe, aucune organisation ou entreprise, aucun gouvernement ne peut, seul, trouver la solution à l'une de ces questions. Les problèmes dépassent les frontières et peu d'organisations internationales possèdent l'autorité nécessaire pour assurer la médiation des différends ou le pouvoir d'imposer des solutions.

De toute évidence, il n'est pas facile de trouver des solutions à ces problèmes. Néanmoins, il est de plus en plus clair que les pratiques et les attitudes du passé n'ont plus leur place.

Notre incapacité à gérer l'environnement et à maintenir le cap du développement risque de submerger tous les pays. Environnement et développement ne sont pas deux défis distincts; ils sont liés, inexorablement. Le développement ne peut se maintenir si la base de ressources ne fait que se détériorer; l'environnement ne peut être protégé si la croissance ne tient pas compte du coût de la destruction de l'environnement.

Notre avenir à tous, p. 43

(Pour en savoir plus sur ces préoccupations, prière de consulter **La préservation de notre monde** .)

LE CHANGEMENT EST NÉCESSAIRE / LE PROGRÈS EST POSSIBLE

La population mondiale s'établit aujourd'hui à plus de trois fois ce qu'elle était en 1900, le produit national brut est 21 fois plus élevé, la consommation de combustibles fossiles a été multipliée par 30 et la production industrielle par 50.

The Gaia Atlas of Future Worlds, p. 21

Le «smog massacrant» de Londres n'existe plus; il y a, comme jadis, des poissons comestibles dans la Tamise. Les pays industrialisés sont en train d'arrêter la production d'essence et de peinture contenant du plomb.

La préservation de notre monde, p. 13

Notre génération est la première qui doit tenir compte du fait que les ressources naturelles ne sont pas toutes inépuisables. Étant donné notre population sans cesse croissante et nos besoins de plus en plus nombreux, il nous faut renoncer à nos économies «de consommation» qui nécessitent de grandes quantités de matières premières et produisent d'énormes quantités de déchets comme sous-produits de la fabrication et de la consommation. Nous devons passer de l'économie de «cow-boys» (toujours plus loin; il reste des ressources) à une économie de vaisseau spatial dans laquelle les approvisionnements sont limités et où rien n'est gaspillé.

The Gaia Atlas of Future Worlds, p. 64

Le Japon, l'un des principaux importateurs de ressources naturelles au monde (99% de son pétrole, 92% de son fer et 100% de son cuivre), démontre une efficacité exceptionnelle dans l'utilisation de ses matières premières. Ce pays recycle plus de 50% de ses déchets, comparé à 30% pour l'Allemagne de l'Ouest, et 10% pour les É.-U. Le Japon a consommé 6% moins d'énergie en 1988 qu'en 1973, en dépit du fait que son PIB s'est accru de 46%.

The Gaia Atlas of Future Worlds, p. 106

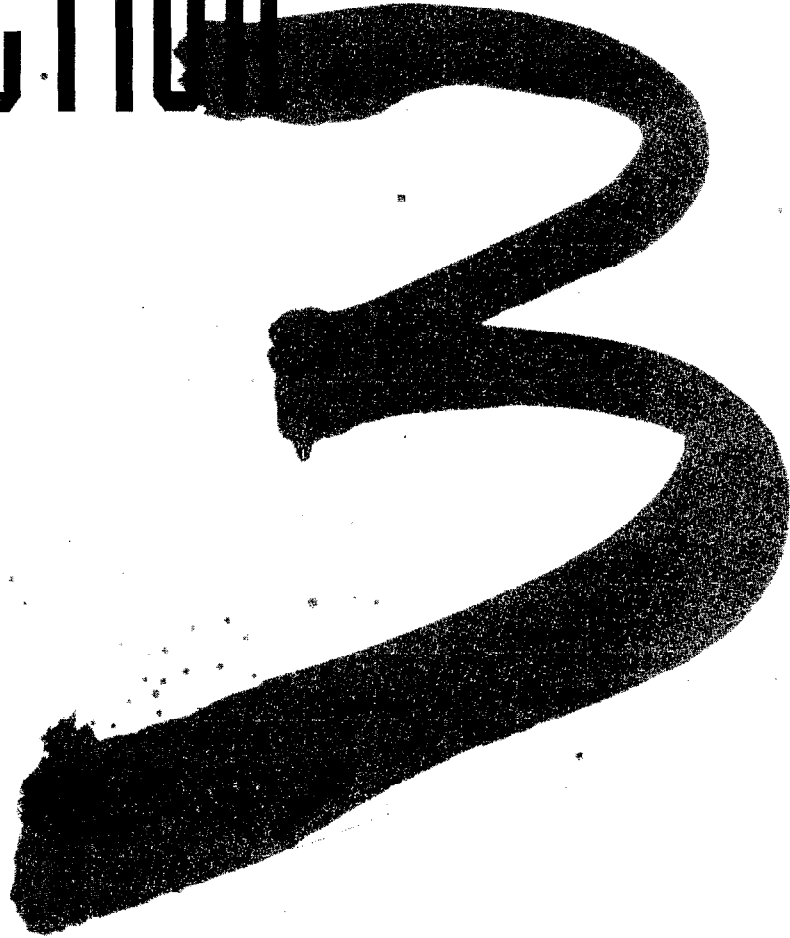
Habitué qu'il est à évaluer le «niveau de vie» d'après le montant de la consommation annuelle, [l'économiste moderne] postule constamment qu'un homme qui consomme davantage «vit mieux» que celui qui consomme moins. Un économiste bouddhiste tiendrait cette approche pour le comble de l'irrationnel : puisque la consommation n'est qu'un moyen du bien-être de l'homme, le but devrait être d'obtenir le maximum de bien-être par le minimum de consommation.

E.F. Schumacher, «Small Is Beautiful»,
(Une société à la mesure de l'homme),
p.57

Depuis 1950, le pourcentage d'enfants mourant avant l'âge de cinq ans dans les pays en voie de développement a été réduit de la moitié. En 1970, au Tiers-Monde, seulement treize familles rurales sur cent avaient accès à de l'eau potable; aujourd'hui, cette proportion est de quarante-quatre pour cent. Le taux d'analphabétisme chez les adultes du monde entier a dégringolé de quarante-cinq pour cent à vingt-huit pour cent en trente-six ans.

La préservation de notre monde, p. 13

SECTION



LE PROCESSUS DE TABLE RONDE

T
R
N
E
E



LE PROCESSUS DE TABLE RONDE

Le processus de table ronde est une approche des questions économique-environnementales selon laquelle toutes les parties visées se réunissent pour arrêter des points d'entente, délimiter des buts communs et travailler ensemble en vue d'atteindre l'objectif de développement durable.

Les tables rondes sont conçues pour refléter des expériences et des antécédents différents, des perspectives et des aperçus divergents, ainsi que des valeurs et des croyances variées. Elles peuvent servir pour conseiller les gouvernements sur les questions de politique ou pour guider la société en général. Une table ronde peut :

- constituer un forum au sein duquel les résidents de la collectivité peuvent partager idées et préoccupations;
- permettre une audience publique en vue de l'élaboration de principes de développement durable qui conviennent à la collectivité;
- donner lieu à l'examen d'une question d'une grande importance pour la collectivité;
- fournir la méthode de prise d'une décision portant sur une question locale précise.

Dans tous les cas, le processus de table ronde est conçu pour trouver des solutions fondées sur le consensus plutôt que sur la contestation, sur le compromis et sur l'accord plutôt que sur la contestation et le pouvoir.

En termes simples, le processus utilisé pour en arriver au consensus est le suivant :

1. Toutes les parties visées par un conflit ou une question donnée acceptent de participer à une table ronde pour en discuter.

Ces parties s'appellent les intervenants. Il peut s'agir de personnes, de groupes, d'organisations, de compagnies et de sociétés, ou encore d'organismes gouvernementaux et de ministères. Les intervenants ont intérêt à voir résoudre le problème.

Par exemple, l'un peut vouloir protéger des emplois existants, un autre peut trouver des occasions de créer de nouveaux emplois, un troisième souhaite protéger un aspect particulier de l'environnement, tandis qu'un dernier devra mettre en oeuvre la décision qui sera prise. La présence à la table ronde de tous les principaux intervenants, ceux dont les agissements peuvent avoir le plus de répercussions ou dont les intérêts peuvent être le plus visés par la résolution du conflit, constitue l'élément essentiel du processus.

À la table, tous les participants sont égaux. Cela peut être important pour ceux dont les points de vue sont différents ou divergents, et, si elles existent, dans la collectivité, les différences de vues doivent ressortir à la table. Le fait de travailler en vue de dégager un consensus qui englobe tous les points de vue réduit le risque de formation de deux «clans» opposés.

2. Les participants discutent de la nature du consensus et la définissent.

Le consensus peut se définir de nombreuses manières. Voici quelques définitions souvent retenues : accord d'une grande majorité de participants, ou de la totalité d'entre eux à une ou deux exceptions près; absence de dissension, dans laquelle le silence équivaut à l'acceptation; accord unanime.

Accord unanime ne veut pas nécessairement dire entente et harmonie complètes entre les participants. Bien que certains puissent être d'ardents défenseurs de la démarche convenue, d'autres peuvent ne pas priser certains aspects de la décision, mais être plutôt satisfaits de l'approche générale retenue. Enfin, il se peut que certains acceptent la décision simplement parce qu'ils la jugent préférable à l'absence de toute décision (ou parce qu'elle est meilleure que toute autre solution proposée).

À cette étape, il est également très utile que les participants examinent ce qui devra être fait s'ils ne peuvent atteindre le consensus. Ils peuvent choisir de prendre le vote sur une proposition donnée, auquel cas ils doivent décider d'avance si la simple majorité suffira, et, dans le cas contraire, quel genre de majorité sera nécessaire. Ils peuvent aussi décider de saisir du différend une autorité étrangère à l'affaire et lui demander de trancher ou, ce qui est plus probable, consulter une personne d'un niveau supérieur, habituellement au palier de gouvernement compétent. Souvent, la connaissance de la «solution de rechange» encourage fortement les participants à persévérer le plus longtemps possible dans la poursuite d'un consensus.

3. Les participants présentent leur position.

Ils signalent leurs préoccupations et leurs intérêts dominants, indiquent de quelle manière ils aimeraient voir le différend résolu, et expliquent pourquoi ils préfèrent la solution qu'ils proposent.

4. Les participants débattent des questions, marchandent et négocient.

Lors de ce débat, diverses opinions sont exprimées, des faits peuvent être contestés et de nouvelles solutions mises au jour. Certains participants peuvent proposer d'autres solutions qui leur semblent acceptables; d'autres peuvent indiquer quelles solutions sont tout à fait inacceptables.

Il y a marchandage lorsque deux participants ou plus se mettent d'accord sur une façon de procéder. Un certain nombre de participants peuvent en arriver à un genre de compromis entre eux.

La négociation comporte habituellement des échanges directs entre les intervenants en désaccord, dans leur recherche d'un terrain d'entente.

5. Les participants atteignent un consensus.

Cela se produit lorsque tous les participants conviennent d'une façon de procéder qui sera adoptée par un ou par plusieurs intervenants, ou par la totalité d'entre eux. Dans la pratique, on atteint plus souvent le consensus sur certains aspects d'une question, et les autres points contestés sont confiés à la décision unilatérale d'une autorité dont tous ont convenu d'accepter le verdict.

La table ronde n'est pas la panacée à tous les différends d'ordre environnemental et économique. Elle ne remplace, non plus, aucunement la législation et le régime de mise en oeuvre des lois et des règlements. Elle offre toutefois une solution de rechange pratique et à long terme à la confrontation et à la contestation, ainsi qu'à l'imposition de l'autorité politique et du pouvoir économique qui, dans

le passé, a bien trop souvent mené à la confrontation et à la contestation. Elle permet d'aborder plus positivement les questions actuelles et favorise la mise en place d'attitudes et de valeurs qui ont de fortes chances d'acquiescer sans cesse plus d'importance à l'avenir.

Avantages du processus de table ronde

- La participation des intervenants au processus décisionnel se traduit presque toujours par un plus grand engagement de leur part à l'endroit de la décision.
- Les intervenants apportent leurs connaissances et leurs compétences au processus décisionnel et, disposant ainsi de plus de ressources et d'une plus grande créativité, ils peuvent envisager une gamme de solutions plus étendue.
- Ce processus permet de se concentrer sur les besoins et les intérêts réels des participants et non sur la force de leurs arguments ou sur leurs différends.
- Il n'y a ni gagnant, ni perdant.
- Toute modification ultérieure d'une décision s'avère plus facile lorsque tous les participants connaissent les prémisses de départ ainsi que les raisons du changement.
- Il y a moins de risques que les participants protestent de la décision finale ou qu'ils en appellent, étant donné qu'ils ont tous pris part à la négociation.
- Les intervenants dont les intérêts s'opposent en apprennent plus sur les points de vue, les besoins et les préoccupations des uns et des autres.
- Le processus facilite l'élaboration, entre les participants, d'une dynamique de travail qui ne pourrait exister dans un climat de confrontation.
- Tous les participants deviennent vite conscients des dilemmes et des choix difficiles qui s'imposent aux gestionnaires des ressources.

Inconvénients du processus de table ronde

- Ce processus peut nécessiter beaucoup de temps.
- Il peut être coûteux, aussi bien en temps qu'en argent.
- Il peut s'avérer une expérience pénible pour les personnes habituées à exercer leur pouvoir pour arriver à leurs fins.
- Certaines questions ne se prêtent pas au consensus. Pour nombre de questions de politique ordinaires et décisions quotidiennes, il est plus pratique et plus efficace de combiner consultation et autorité pour la prise des décisions.

LES INTERVENANTS DANS LE PROCESSUS DE TABLE RONDE

Les intervenants sont des personnes, des groupes ou des organismes qui, de par leurs intérêts, leurs préoccupations ou leurs responsabilités, prennent part aux questions de nature économique-environnementales. De toute évidence, dans un dossier donné, les véritables intervenants varient selon la nature de la question, et rares sont les questions qui appellent la participation de tous les intervenants énumérés ci-dessous.

LES PARTICULIERS

Les personnes qui sont touchées, directement ou non, par certains projets d'aménagement ou questions environnementales. Les particuliers peuvent être préoccupés par l'expropriation de résidences ou de terrains, les problèmes de pollution possibles, la santé et la sécurité des enfants, les possibilités du côté de l'emploi, des activités commerciales et de l'immobilier; ou encore par l'ambiance de leur voisinage ou par la qualité de la vie à l'avenir.

LES GROUPES D'USAGERS

Les clubs, associations et organisations créés autour d'une gamme d'activités de plein air comme le nautisme, la pêche, la chasse, la randonnée pédestre, l'escalade et l'observation des oiseaux. Ils peuvent donner des conseils d'experts aux décideurs du gouvernement et souvent font du lobbyisme pour protéger les intérêts de leurs membres.

LES GROUPES DE CITOYENS

Les groupes dont les membres peuvent être directement affectés par un développement ou un projet donné, par exemple, l'association de résidents d'un quartier ou d'une agglomération. Souvent, ces groupes se forment pour s'occuper d'une question précise. Ils peuvent favoriser certains types de développement et s'opposer à d'autres.

LES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX

Des groupes de personnes ayant une vaste gamme de préoccupations touchant l'environnement naturel (au niveau local et planétaire), les pratiques courantes dans les milieux industriels et agricoles qui pourraient nuire aux personnes et à l'environnement, ainsi que les attitudes conventionnelles vis-à-vis de la consommation et du « progrès ». La plupart des groupes visent à informer le public, à l'éduquer sur les questions d'environnement, et à soulever son intérêt quant aux risques éventuels pour les humains, la faune et l'environnement. Ils exercent des pressions auprès des gouvernements, des industries et du milieu des affaires dans le but de susciter un changement des attitudes, des pratiques et des politiques.

LES GROUPES D'AUTOCHTONES

Ce sont les représentants des résidents d'un endroit, par exemple les conseils de bande, ainsi que les représentants des grands groupes tribaux et des peuples autochtones dans tout le Canada. Ils attirent l'attention sur les revendications territoriales, l'impact social et économique de certains types de développement économique sur le mode de vie des autochtones, et sur les répercussions de l'exploitation forestière et minière ainsi que de l'aménagement hydro-électrique sur les territoires ancestraux et sur les moyens de subsistance traditionnels comme la chasse et la pêche.

LES INDUSTRIES LOCALES

Les industries dont les activités entrent en ligne de compte dans toute question économique-environnementale. Presque tous les genres d'activités industrielles, de l'extraction et de la transformation des matières premières au transport des produits finis et à l'élimination des déchets et des dérivés, se répercutent sur l'environnement.

Les industries doivent être rentables. Elles profitent toutes aux économies locales, provinciales et nationale. Elles fournissent de l'emploi, acquittent des droits et paient des impôts, et, dans la plupart des cas, elles utilisent des biens et des services au niveau local.

LES GROUPES D'INDUSTRIES

Des groupes mis sur pied par des sociétés et des compagnies d'une industrie donnée, par exemple l'Association des manufacturiers canadiens et le Council of Forest Industries of B.C. Ils recueillent et partagent des données sur tous les aspects de l'industrie, peuvent accomplir d'autres recherches liées à l'industrie et présentent les vues et les intérêts de l'industrie aux gouvernements, aux médias et au grand public.

LES ENTREPRISES COMMERCIALES LOCALES

Des entreprises commerciales de tous genres dont les activités peuvent être touchées par la résolution d'un différend de nature économique-environnementale. Il peut s'agir de fournisseurs d'une industrie locale ou de détaillants qui ont pour clientèle les employés de celle-ci. Presque toutes les entreprises ont pour but principal de générer des bénéfices. Elles fournissent de l'emploi, elles paient des impôts fonciers et acquittent des droits commerciaux, et elles contribuent à la vie de la collectivité de nombreuses manières.

LES GROUPES D'ENTREPRISES

Ceux-ci peuvent représenter des entreprises au sein d'une collectivité, par exemple la Chambre de commerce, ou représenter certains types d'entreprises, par exemple une association de petites entreprises. Leurs buts et leurs fonctions ressemblent beaucoup à ceux des groupes d'industries : effectuer de la recherche et présenter les vues de leurs membres aux gouvernements, aux médias et au grand public.

LES TRAVAILLEURS

Toute personne dont la sécurité ou les perspectives d'emploi peuvent être touchées par la résolution d'un différend de nature économique-environnementale. Les travailleurs peuvent s'intéresser aux questions de santé et de sécurité au travail, aux répercussions éventuelles à long terme de l'activité industrielle sur leur santé ou sur celle d'autres membres de leur famille.

LES SYNDICATS

Des organisations formées pour représenter les travailleurs lors des négociations avec la direction sur la rémunération et les conditions de travail. Ces organisations, tout comme les groupes d'industries et d'entreprises, effectuent de la recherche sur des questions liées au travail et font connaître les vues de leurs membres aux gouvernements, aux médias et au grand public.

LES SCIENTIFIQUES - LES CHERCHEURS

Toute personne dont les connaissances, l'expérience ou la recherche dans un domaine scientifique ou théorique pourraient s'avérer utiles à la résolution d'une question de nature économique-environnementale.

L'ADMINISTRATION LOCALE

Les autorités d'un village, d'un comté, d'une municipalité ou d'une ville dont les responsabilités et le secteur de compétence sont pertinents dans un dossier de nature économique-environnementale, par exemple pour les questions liées à la planification urbaine, aux règlements de zonage, à la collecte et à l'élimination des déchets, aux parcs et aux loisirs, ainsi qu'à certains aspects de la santé-sécurité.

Les dirigeants de tous les paliers de gouvernement doivent tenir compte des directives et des principes politiques, des coûts et des avantages des projets de développement, et du coût probable de la mise en oeuvre et de l'exécution d'une politique ou d'une décision donnée.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les ministères et les fonctionnaires dont les responsabilités et le secteur de compétence sont pertinents dans un dossier de nature économique-environnementale. Bien que la démarcation entre les domaines de compétence des divers paliers de gouvernement ne soit pas toujours claire, les grands secteurs de responsabilité provinciale sont l'agriculture, les réserves écologiques, le développement économique, l'éducation, l'énergie, la protection de l'environnement, la pêche en eau douce, la foresterie, la santé-sécurité, l'exploitation minière, ainsi que les parcs provinciaux et les aires de loisirs.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les ministères et les fonctionnaires dont les responsabilités et le secteur de compétence sont pertinents dans un dossier de nature économique-environnementale. Les principales responsabilités fédérales englobent l'agriculture (notamment la production et la vente de céréales), l'Arctique, les pêches maritimes, la Garde côtière (les déversements de pétrole), le développement économique, la protection de l'environnement, le commerce international, la création d'emplois et la formation, les revendications territoriales des autochtones et le chômage.

LES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Les représentants des pays dont la population, les ressources et le territoire sont touchés par la pollution provenant d'ailleurs; par exemple : l'activité industrielle aux É.-U. contribue aux pluies acides au Canada; de même, l'activité industrielle au Canada affecte le nord-est des É.-U. Ne jouissant d'aucun pouvoir direct sur les décisions prises dans un autre pays, ces personnes doivent compter sur le compromis et les accords négociés pour le règlement des différends.

LES INTERVENANTS «SILENCIEUX»

Des personnes qui n'ont aucun représentant officiel et qui ne disposent pas d'un lien de communication direct avec les décideurs. Ce sont :

les jeunes Canadiens qui devront vivre avec les conséquences à long terme des politiques économiques et environnementales actuelles;

tous les êtres vivants obligés de subir les conséquences des décisions de nature économique-environnementale qui se répercutent sur la répartition des aliments et de la richesse à l'échelle mondiale, qui influent sur la propagation des pluies acides et l'appauvrissement de la couche d'ozone, et qui ont un impact sur l'environnement dont nous sommes tous tributaires.

SECTION



ACTIVITÉS ET ÉTUDES DE CAS

**T
R
N
E
E**



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Introduction pour l'animateur ou l'animatrice

Ces activités ne requièrent ni matériel, ni compétence, ni connaissances d'une nature particulière autres qu'une compréhension fondamentale, au niveau local, de la collectivité ou de la région. On peut les exécuter seul, par petits groupes de trois ou quatre personnes, ou tous ensemble.

Les plus simples sont des séances de remue-méninges conçues pour favoriser une prise de conscience des nombreux facteurs qui non seulement s'appliquent aux activités économiques actuelles, mais qui doivent entrer en ligne de compte dans la planification du développement durable. Chacune de ces séances peut durer 15 minutes à peine ou nécessiter une heure si la discussion est vive.

Ces activités pourraient également servir d'exercices «de réchauffement» pour les jeunes qui s'appêtent à organiser leur propre table ronde ou à procéder à une simulation de table ronde. Encore là, chaque activité peut nécessiter de 15 minutes à une heure.

Dans le cadre plus formel d'une salle de cours, ces activités pourraient préluder aux travaux de recherche destinés à accroître, chez les participants, la connaissance de leur collectivité et de leur région.

Vous pouvez photocopier les feuilles d'activités et les distribuer aux participants, ou vous pouvez les adapter ou les modifier de manière à ce qu'elles répondent aux besoins de votre groupe.

Comme pour tous les éléments de la pochette, vous pouvez choisir ou modifier les activités en fonction de vos besoins et de vos priorités.

ACTIVITÉ N° UN :

LA SIGNIFICATION PRATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Pensez à la phrase suivante : «un développement qui répond aux besoins du présent». Appliquez-la à une situation locale; exemple : un port de pêche à Terre-Neuve, une région industrielle au Québec ou en Ontario, un village d'agriculteurs dans les Prairies, ou une ville forestière en C.-B., en soulignant quelle mesure de développement serait la meilleure pour chacune de ces collectivités.

Dressez une liste de phrases simples qui, à votre avis, décrivent une situation «idéale» :

Exemple A :

prises abondantes de poissons
prix élevés pour les pêcheurs
prix élevés sur le marché mondial
usine de transformation nouvelle et moderne
beaucoup de possibilités d'emploi
bonne sécurité d'emploi
collectivité heureuse et prospère

Exemple B :

nouvelle usine d'engrais chimiques pour
l'agriculture
beaucoup d'emplois à l'usine
demande élevée pour les herbicides et les
pesticides
bonne sécurité d'emploi
possibilités commerciales pour les
entreprises de camionnage
économie locale forte
collectivité heureuse et prospère

2. Maintenant, pensez à la phrase suivante : «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Comment cela pourrait-il s'appliquer aux situations que vous venez de décrire?

Voici certaines questions que vous pourriez vous poser :

Les stocks de poissons peuvent-ils être éternels? Quels événements survenus au Canada et ailleurs dans le monde nous portent à croire que l'abondance a une fin?

La collectivité peut-elle, à elle seule, veiller à ce que la pêche demeure une activité viable dans les années à venir? Sinon, pourquoi? Qui d'autre pourrait participer à la prise des décisions qui se répercutent sur la pêche?

Si, au bout de quelques années de production, les employés, anciens et actuels, de l'usine de produits chimiques deviennent malades à une cadence inhabituelle, l'usine représente-t-elle toujours une forme valable de développement? Si oui, comment? Sinon, pourquoi?

Si l'on découvre que les déchets rejetés par l'usine ont affecté la qualité de l'air et l'approvisionnement en eau de la collectivité, l'usine représente-t-elle toujours une forme de développement valable? Si oui, comment? Sinon, pourquoi? Qu'est-ce qui constituerait une forme de développement durable dans ces exemples?

ACTIVITÉ N° DEUX :

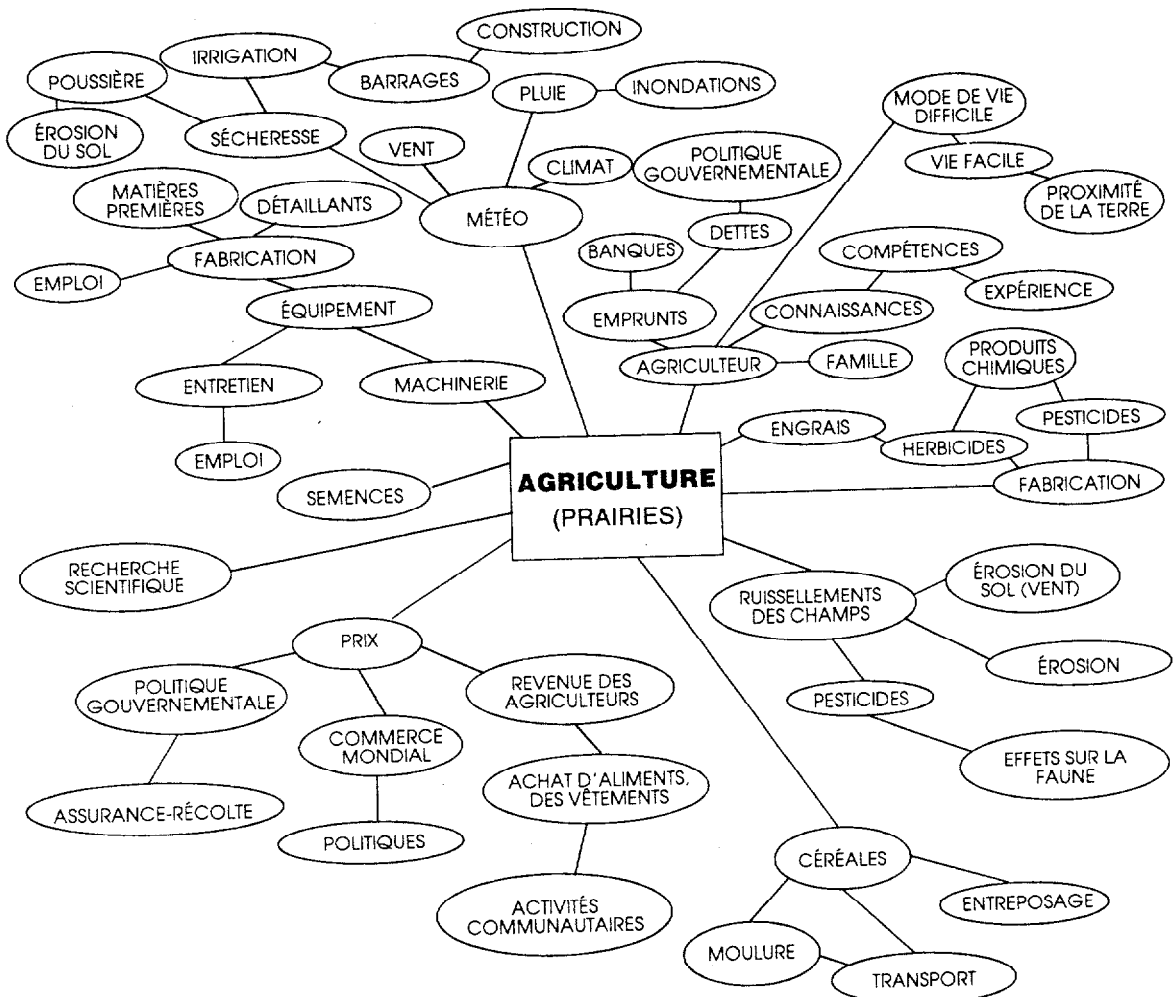
LES LIENS

Choisissez un élément majeur dans l'économie de votre collectivité ou région, exemple : l'agriculture, la fabrication, la pêche.

Tracez ensuite les liens entre les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et politiques qui affectent cette activité et les répercussions économiques, environnementales, sociales et politiques de cette activité.

Indiquez le sujet que vous avez choisi, au centre d'une page et ajoutez ensuite tous les facteurs et les liens qui vous viennent à l'esprit. Formulez-les simplement, ne portez pas de jugement de valeur et ne vous inquiétez pas de l'ordre logique ni de l'organisation des idées.

Exemple :



Si vous obtenez un schéma conceptuel semblable à celui-ci, vous pourrez effectivement voir la complexité et les interrelations de presque toutes les activités économiques de votre localité ou région.

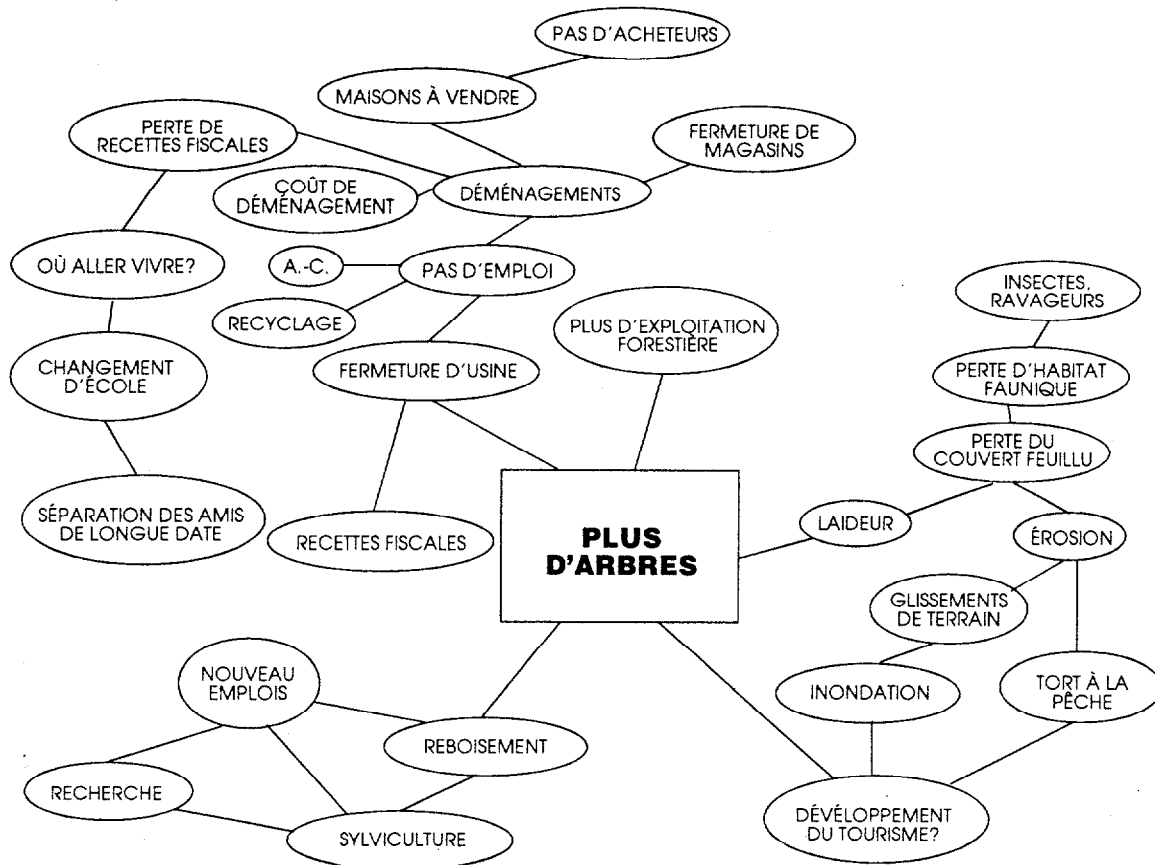
ACTIVITÉ N° TROIS :

ET SI ... ?

Imaginez ce qui se produirait si un aspect important de la vie quotidienne dans votre collectivité était menacé par des changements économiques ou environnementaux; exemples : si le nombre de poissons dans les eaux des environs chutait de manière inquiétante, ou s'il n'y avait plus d'arbres acceptables pour l'exploitation forestière.

Dessinez un schéma conceptuel pour indiquer certains effets éventuels de ces changements, ainsi que certains événements susceptibles de se produire. Il pourrait être utile d'inclure dans votre schéma le plus grand nombre possible d'intervenants.

Exemple :



Des changements de ce genre ont déjà eu lieu dans plus d'une localité au Canada. L'un des buts du développement durable consiste à trouver des moyens de maintenir une économie saine sans endommager ni détruire les ressources naturelles dont dépend un si grand nombre de collectivités dans notre pays.

EXEMPLE D'ÉTUDE DE CAS :

RÉSERVE NATURELLE DE HEIGHT-OF-THE-ROCKIES*

Cette étude de cas est fondée sur un différend réel qui a été résolu par le processus de table ronde lancé par le ministère des Forêts de la C.-B. Nous ne le présentons pas comme un brillant exemple des bons résultats attribuables à l'approche de la table ronde. Il démontre plutôt les principales étapes de l'approche, reflète le temps et les efforts nécessaires, et met en lumière les principaux facteurs contribuant à la résolution des questions de nature économique-environnementale.

La question

La protection d'une réserve naturelle menacée par l'expansion des activités d'exploitation forestière.

Toile de fond

La réserve de Height-of-the-Rockies est située dans le sud-ouest de la C.-B., près de la frontière séparant cette province de l'Alberta. Elle faisait partie de deux aires d'approvisionnement forestier, telles que les définit le ministère des Forêts de la C.-B. Deux compagnies y détenaient des droits de coupe.

En 1977, la Palliser Wilderness Society, constituée de pourvoyeurs locaux et de résidents, a proposé que cette aire soit désignée comme aire de préservation (Wilderness Conservancy). Peu après, l'une des compagnies forestières a demandé un permis pour des activités de coupe dans le bassin versant de la rivière White, une section de la zone que les protecteurs de l'environnement jugeaient d'une importance primordiale pour leur proposition. Vingt-cinq groupes environnementaux se sont opposés à la demande.

Le ministère des Forêts et des Terres a convoqué une assemblée publique pour discuter de la question, et le comité consultatif public d'Upper Kootenay (Upper Kootenay Public Advisory Committee) a été créé. Celui-ci comprenait des représentants des groupes de défense de la faune, de l'industrie forestière, de l'industrie minière, des guides et des pourvoyeurs, des trappeurs et des représentants autochtones. Les ministères provinciaux étaient également représentés aux réunions, mais ne l'étaient pas au sein du comité.

Au cours des deux ans et demi qui ont suivi, le comité a tenu une série de réunions, puis présenté un rapport recommandant qu'il y ait exploitation forestière à certaines conditions très précises sur la partie inférieure de la vallée de la rivière White, et que la partie supérieure soit conservée à l'état sauvage.

En 1980, le ministère des Forêts a approuvé le plan d'exploitation forestière à l'égard de la partie inférieure de la vallée et imposé un moratoire de cinq ans sur les activités de coupe dans la partie supérieure, afin de recueillir de l'information supplémentaire en vue de rendre une décision sur la désignation de cette zone comme aire de préservation.

Pendant les cinq années qui ont suivi, peu de recherche s'est faite et l'exploitation forestière s'est poursuivie. Les pratiques «adaptées» de coupe qui avaient été promises ne sont pas devenues réalité, en partie à cause d'une infestation de coléoptères qui a donné lieu à un programme de

coupe de récupération. L'industrie s'est inquiétée de la possibilité d'une réduction de ses droits de coupe à cause des incendies de forêt.

À la fin du moratoire, en 1985, la compagnie forestière a demandé l'autorisation de couper les arbres dans la partie supérieure de la vallée de la rivière White. L'année suivante, la Palliser Wilderness Society a de nouveau proposé la création d'une réserve naturelle, celle-ci correspondant à peu près à la moitié de la superficie de la zone visée par sa première proposition. La nouvelle proposition a reçu un plus grand appui de la part des guides et des pourvoyeurs, ainsi que des autres groupes environnementaux de la province.

Le ministère des Forêts a décidé de réunir les défenseurs de la faune et les représentants de l'industrie pour tenter de dégager une solution mutuellement acceptable au différend.

L'établissement du groupe de travail sur Height-of-the-Rockies

On a tout d'abord décidé quelles entités et quels intérêts devraient être représentés, et fixé les critères du choix des représentants. On estimait que le groupe de travail devrait être le plus petit possible tout en demeurant représentatif des principaux intérêts en jeu, et que chaque membre devrait disposer des pouvoirs nécessaires pour établir des politiques et prendre des décisions. Les fonctionnaires du ministère des Forêts ont communiqué avec un large éventail d'intervenants éventuels puis, à la fin de 1986, le groupe de travail a été créé.

Les deux compagnies forestières qui détenaient des droits de coupe dans la zone y avaient chacune deux représentants; un expert-conseil spécial auprès de l'industrie assistait aussi aux réunions. La Palliser Wilderness Society possédait trois représentants. Le ministère des Forêts était représenté par quatre fonctionnaires locaux et le ministère de l'Environnement avait délégué un biologiste de la faune de la région. Toutes les parties ont accepté qu'un fonctionnaire du ministère des Forêts (qui ne soit pas un expert en forêts) joue le rôle d'animateur.

Il fallait ensuite discuter de la manière de procéder :

- quelle était l'information disponible?
- dans quel ordre traiterai-on des questions particulières?
- quel devait être le calendrier?

Il a été convenu que les décisions découleraient de la négociation et non du vote.

Les négociations

Une série de rencontres et de discussions se sont déroulées entre janvier et juillet 1987. Si l'on convenait, en général, que l'idée d'une réserve naturelle avait du bon en soi, une gamme variée de points demeuraient en litige : les limites effectives de la zone, les données sur lesquelles les droits de coupe étaient fondés, la quantité de bois de coupe commercial que pourraient perdre les compagnies, ainsi que les valeurs précises attribuées aux diverses sections de la réserve proposée.

À l'aide de cartes, de diapositives et de graphiques, les participants ont présenté leurs points de vue. Les défenseurs de la faune et les représentants des compagnies forestières ont fait des concessions et, en avril, on était tombé d'accord sur la presque totalité de la réserve naturelle. Un

sous-groupe du groupe de travail a inspecté les endroits contestés, par hélicoptère et à pied, et, bien que certains points aient été réglés, on n'a pu convenir de l'emplacement final de la limite en travers de la rivière White.

En juillet suivant, les représentants du ministère des Forêts au sein du groupe de travail ont passé en revue toutes les positions et, conformément à la procédure retenue, ont rendu une décision finale quant à l'emplacement de la limite.

En août 1987, l'assemblée législative de la C.-B. a adopté un décret délimitant la réserve naturelle de Height-of-the-Rockies.

Facteurs ayant contribué au succès de ces négociations

- Les intérêts des compagnies forestières allaient surtout aux secteurs inférieurs du bassin versant, tandis que les zones fauniques et récréatives se trouvaient sur la partie supérieure.
- Les gestionnaires, les utilisateurs des ressources et les résidents de la région de Kootenay possédaient beaucoup d'expérience dans la négociation des différends mettant en cause l'utilisation des terres et ils étaient déterminés à trouver une solution au niveau local.
- Les compétences et les attitudes des employés des gouvernements au niveau local et régional n'ont pas nui, mais plutôt aidé à la négociation d'une solution.
- Toutes les parties ont bien compris les questions environnementales, et mesuraient les valeurs de la zone en cause aux points de vue des loisirs et de la faune.
- Toutes les parties avaient des attentes réalistes sur ce que l'on pouvait atteindre.

Résumé

Trois ans après la création de la réserve naturelle, les opinions divergeaient quant à l'utilité des négociations. Les compagnies forestières estimaient que le processus avait nécessité beaucoup de temps, et se demandaient, jusqu'à un certain point, si la décision finale différerait beaucoup de celle que le ministère des Forêts aurait pu imposer de façon unilatérale. La Palliser Wilderness Society était d'avis que la limite aurait dû être établie plus en aval sur la rivière, mais que la localisation finale était acceptable.

Les représentants du ministère estimaient que les deux parties reconnaissaient qu'il avait fallu trancher, et qu'elles avaient déjà une assez bonne idée de ce que serait la décision.

* Cette description est fondée sur un synopsis et une description complète du dossier de la réserve naturelle de Height-of-the-Rockies qui apparaissent dans **REACHING AGREEMENT: Volume 1 Consensus Processes in British Columbia**, publié par la British Columbia Round Table on the Environment and the Economy, 1991.

EXEMPLE DE DOSSIER D'INFORMATION

LES USINES DE PÂTE À PAPIER ET LA POLLUTION DE L'EAU

Introduction pour l'animateur ou l'animatrice :

Le dossier d'information a été conçu pour des situations où l'on ne possède ni le temps, ni les ressources nécessaires pour procéder à des recherches approfondies sur une question d'ordre local. Il décrit une question pertinente pour la plupart des provinces, donne un aperçu de la position des divers intervenants, et ajoute des points de négociation susceptibles d'être utilisés lors d'une simulation de table ronde. Il fournit les bases d'un certain nombre d'activités.

1. Une discussion en groupe de la question et des divers points de vue des intervenants. La discussion peut être exclusivement centrée sur le point décrit ou elle peut établir le lien entre le point en cause et des situations semblables au niveau local ou régional. De nouvelles positions des intervenants peuvent entrer en ligne de compte dans la discussion.
2. Un exercice de simulation de table ronde dans lequel des jeunes jouent le rôle d'intervenants, présentent leur position lors d'une séance de table ronde et essaient de formuler un énoncé devant guider le gouvernement provincial quant aux mesures à prendre.
3. Une simulation de table ronde conçue pour dégager une solution au différend, par la négociation et l'entente entre toutes les parties en cause.

L'information contenue dans le Manuel pour l'enseignement et l'animation peut s'avérer utile pour la mise sur pied et le déroulement de ces activités de simulation de table ronde. Les personnes qui participent à la simulation peuvent commencer à l'étape de la présentation du processus de table ronde et utiliser la position des divers intervenants décrite dans les pages qui suivent. Les participants peuvent également utiliser la question comme point de départ et ajouter ou éliminer des intervenants et modifier les positions selon leur bon jugement.

Les participants peuvent faire appel à leur propre expérience et à leurs connaissances pour conférer à leur personnage d'intervenant un caractère et une personnalité réels. Plus les participants s'engageront personnellement dans le processus de table ronde, mieux ils comprendront ce que signifient les mots développement durable et comment nous devons collaborer pour en faire une réalité.

Les principes fondamentaux qui suivent s'appliquent à toute table ronde :

1. Les participants, en tant qu'intervenants, ont la latitude de faire tout ce qui est possible (pour négocier et prendre des décisions) en vue d'en arriver à une entente fondée sur les principes du développement durable.
2. Le développement durable comprend, outre les facteurs économiques et environnementaux, des considérations sociales et culturelles.
3. Il faut tout faire pour déterminer qui sont les principaux intervenants et s'assurer de leur participation à la table ronde.
4. Le débat et la négociation ne SONT PAS un concours visant à trouver la personne la plus convaincante, ou celle qui fera le moins de concessions (ou le plus). Il doit plutôt y avoir collaboration, compromis, approche positive en vue d'élaborer une solution que tous les intervenants pourront accepter.
5. Les participants doivent faire preuve d'initiative, d'imagination et de créativité à toutes les étapes du processus de table ronde.
6. Les participants ne doivent pas se décourager s'ils n'atteignent pas le consensus pendant la période prévue pour l'activité. Dans les dossiers complexes où beaucoup d'intérêts sont en cause, rares sont les décisions qui font l'affaire de tous. Qu'il y ait ou non consensus, la simulation de table ronde peut donner un aperçu précieux sur la réalité de la prise de décisions de nature économique-environnementale.

LA QUESTION

Depuis de nombreuses années, les usines de pâte à papier de la province rejettent leurs déchets liquides dans les rivières, les lacs et les cours d'eaux côtiers. Des études effectuées récemment par des spécialistes de la biologie aquatique dans les eaux situées près d'une usine de pâte à papier ont révélé la présence d'anomalies chez certaines espèces de poissons ainsi que des niveaux inacceptables de polluants dans les crustacés et coquillages. Il s'ensuit que la pêche commerciale est maintenant interdite dans de larges zones du bras de mer.

Les groupes environnementaux craignent que certaines substances contenues dans les déchets rejetés nuisent non seulement à la vie marine et aquatique, mais également aux humains. Ils ont entrepris une campagne visant à mettre un terme à la pratique répandue dans toute l'industrie qui consiste à rejeter les déchets liquides dans les eaux environnantes.

Les papetières soulignent qu'elles s'adonnent tout simplement à une pratique acceptée et permise depuis longtemps. Selon elles, cela ne présente aucun risque pour les humains, et les effluents respectent toutes les normes de pollution en vigueur.

Le gouvernement provincial propose maintenant une nouvelle loi visant une réduction graduelle, puis l'interdiction, du rejet de substances potentiellement dangereuses dans les eaux situées près des usines de pâte à papier. La loi proposée imposerait, d'ici la fin de 1995, une limite de 1,5 kilogramme par tonne de la concentration d'organochlorés dans les effluents rejetés par les usines de pâte à papier dans les eaux environnantes, puis l'élimination complète de substances au plus tard à la fin de l'an 2 002.

L'industrie des pâtes et papiers déclare que les nouveaux règlements ne sont pas nécessaires parce que les effluents ne nuisent pas aux humains. Elle ajoute que la loi projetée, si elle est adoptée, nécessitera la mise en place d'une nouvelle technologie et de nouvel équipement coûtant plusieurs millions de dollars à un moment où le secteur souffre des effets de la récession généralisée.

Les groupes environnementaux estiment que le projet de loi est un pas dans la bonne direction, mais ils continuent à craindre que les niveaux de pollution demeurent trop élevés pendant de nombreuses années.

Les travailleurs des usines de pâte à papier et leur syndicat s'inquiètent de la possibilité de mises à pied et de fermetures d'usines si les compagnies ne peuvent satisfaire aux nouvelles exigences.

Le gouvernement provincial a organisé une table ronde dans le but de discuter de la question et de donner des conseils sur les mesures à prendre pour trouver une solution au différend.

INTERVENANT : LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

La responsabilité de la décision politique finale dans ce dossier appartient au ministère de l'Environnement.

Celui-ci doit tenir compte de sa responsabilité générale, qui est de conserver un environnement naturel sécuritaire pour les habitants de la province et de sa responsabilité spécifique, dans ce cas précis : de protéger la santé des consommateurs de poissons et de fruits de mer.

Le ministère doit aussi examiner les priorités du ministère du Développement économique en matière de promotion et de maintien d'une saine économie.

Le ministère est conscient du fait que l'industrie forestière contribue beaucoup à l'économie de la province. Il ne souhaite pas forcer les compagnies forestières à fermer leurs usines de pâte à papier et à déménager. Il ne veut pas non plus faire peur aux investisseurs éventuels.

Néanmoins, il s'inquiète du fait que certaines usines de pâte à papier continuent à dépasser les limites de pollution, et se rend compte que le grand public, et les environnementalistes en particulier, n'ont pas oublié les promesses de protection de l'environnement faites pendant la campagne électorale.

Selon le ministère, le calendrier prévu par le projet de loi témoigne d'une position qui se situe à mi-chemin entre le point de vue de l'industrie et celui des environnementalistes. Il tente d'assurer aux environnementalistes qu'il n'y aura pas rejet de substances toxiques dans l'environnement, et il laisse à l'industrie amplement de temps pour effectuer les investissements et apporter les changements nécessaires.

INTERVENANT : L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'Association représente les principales compagnies forestières opérant dans la province. Ces compagnies possèdent beaucoup de pouvoir économique. Elles gagnent des millions de dollars en bénéfices (les bonnes années) et emploient plusieurs milliers de personnes dans les usines de pâte à papier et dans des emplois connexes.

La mise au point de nouvelles technologies «plus propres» en vue de respecter les nouvelles normes s'avérera dispendieuse et nécessitera du temps. L'investissement dans la recherche et l'équipement accroîtra les coûts de production et rendra la compétition sur les marchés internationaux plus difficile pour l'industrie installée dans la province.

L'industrie a déjà consacré beaucoup d'argent à l'équipement et aux pratiques qui permettent de satisfaire aux normes actuelles de pollution. Dans beaucoup d'usines, on a réduit considérablement le rejet de dioxines et de furanes (les organochlorés les plus toxiques).

L'Association peut présenter des graphiques montrant que des normes de pollution moins strictes sont imposées dans d'autres parties du monde, et elle demande la raison pour laquelle nos normes devraient être si élevées.

L'Association demande l'élimination totale de la législation.

INTERVENANT : LA COMPAGNIE FORESTIÈRE A

Cette compagnie est établie dans la province depuis de nombreuses années. Elle est présente à divers endroits. Sa seule usine de pâte est passablement âgée et il en coûtera très cher d'y apporter les améliorations nécessaires pour que soient respectées les normes proposées.

La compagnie exprime certains doutes sur la crédibilité des travaux de recherche et sur la nécessité d'interdire la pêche dans la zone. Les représentants de la compagnie et les travailleurs consomment le poisson et les crustacés et coquillages des eaux avoisinantes depuis de nombreuses années; ils n'ont jamais été incommodés.

La compagnie demande que le projet de loi soit retiré ou que son usine n'y soit pas assujettie. Elle menace de fermer cette dernière si le gouvernement va de l'avant et adopte le projet. Il en résulterait la perte de nombreux emplois et un dur coup pour les localités environnantes.

INTERVENANT : LA COMPAGNIE FORESTIÈRE B

Cette filiale d'une grande société étrangère prévoit construire deux usines de pâte à papier dans la province. Elle a travaillé en étroite collaboration avec les organismes de développement économique des gouvernements provincial et fédéral en vue d'obtenir les droits de coupe d'une grande superficie boisée.

Elle examine plusieurs facteurs :

- normes de pollution moins élevées égalent moindres coûts et bénéfices accrus;
- la province possède suffisamment de terres boisées pour approvisionner l'usine en matière première pendant de nombreuses années;
- peu de pays possèdent une telle abondance de matières premières;
- l'économie de la province est en pleine récession; c'est le bon moment de négocier des encouragements à l'investissement parce que la province a un besoin pressant des recettes et des emplois qu'engendrent les investissements de ce genre;
- la compagnie pourrait négocier des aménagements encore plus favorables comme, par exemple, le financement provincial de liens par route et par rail avec les ports, des allègements fiscaux pendant les premières années d'exploitation;
- la possibilité d'investir dans une autre province ou un autre pays demeure.

La compagnie craint que la nouvelle loi affecte la rentabilité de son investissement. Jusqu'à maintenant, elle ne s'est pas prononcée publiquement sur les questions en cause.

INTERVENANT : UNE BIOLOGISTE SPÉCIALISTE DU MILIEU MARIN

Elle travaille pour le ministère provincial de l'Environnement.

Elle a effectué une étude importante sur les poissons et les invertébrés. Elle a consulté des collègues dans d'autres provinces et à l'étranger, et a échangé des données avec eux.

Elle est consciente des pressions politiques qui s'exercent sur de nombreux chercheurs du domaine des sciences du milieu : les politiciens veulent avoir des chiffres précis, des certitudes à cent pour cent sur les liens de cause à effet entre certaines toxines et des maladies ou des menaces précises pour la santé et la vie.

Elle est certaine que les concentrations de matières polluantes décelées dans les poissons et les crustacés et coquillages sont exactes et que les poissons capturés dans les eaux avoisinantes de l'usine de pâte à papier présentaient nettement plus d'anomalies que les poissons pris plus loin.

Elle a cherché d'autres causes possibles aux anomalies observées et d'autres sources possibles de matières polluantes, mais n'en a pas trouvé. Le ministère ne possède pas les fonds nécessaires pour une poursuite de la recherche sur une plus grande échelle.

Elle ne peut affirmer que les concentrations de matières polluantes observées dans les poissons et les crustacés et coquillages représentent une menace grave pour la vie humaine.

Elle recommande que la pêche continue à être interdite jusqu'à preuve de l'absence de danger.

Elle est en faveur de la nouvelle loi. Elle estime qu'il faudrait surveiller de plus près les effluents et la qualité de l'eau. Elle croit que l'on devrait faire plus de recherche sur l'impact des matières polluantes sur la flore et la faune dulcicoles et marines.

INTERVENANT : UN GROUPE ÉCOLOGISTE

Ce groupe compte plus de mille membres d'un océan à l'autre.

Il a effectué sa propre étude sur les eaux avoisinantes des usines de pâte à papier. Les résultats de ces études correspondent à peu près à ceux de l'étude menée par le ministère de l'Environnement, mais le groupe les interprète différemment. Il estime que les concentrations de matières polluantes sont beaucoup trop élevées et qu'elles représentent une menace réelle pour la santé des humains et pour l'état général des cours d'eau.

Le groupe se préoccupe des oiseaux et des mammifères qui se nourrissent des poissons et des petits animaux vivant dans les eaux avoisinantes des usines de pâte à papier.

Il s'inquiète du rejet des effluents des usines de pâte dans les rivières dont l'eau est utilisée pour l'irrigation des terres et pour la consommation humaine par des villes et villages situés en aval.

Le groupe s'intéresse aussi au dossier plus large de la consommation et du consumérisme. À son avis, le blanchiment de la pâte de papier (le processus qui nécessite la plupart des matières polluantes) est en grande partie inutile; on peut facilement s'accommoder d'un papier gris, brun ou crème, mais qui n'est pas blanc. Le groupe souhaite que les usines de pâte réduisent ou cessent leur production de papier à pâte blanchie.

Le groupe désire que la nouvelle loi entre en vigueur tout de suite et réclame l'introduction de normes supérieures beaucoup plus tôt que ce qui est prévu. Il juge que les usines sont en mesure de respecter ces normes puisqu'elles ont déjà réduit la quantité de matières polluantes contenues dans leurs effluents.

INTERVENANT : LA CHAMBRE DE COMMERCE LOCALE

La collectivité fournit des services à une grande usine de pâte à papier et l'approvisionne. La région compte également une industrie touristique de faible envergure, mais en croissance, fondée sur la pêche sportive et la navigation de plaisance.

Les représentants de la Chambre de commerce se préoccupent des répercussions de la fermeture éventuelle de l'usine sur la collectivité. Les résidents qui fournissent des biens et des services à l'usine en souffriraient beaucoup, et les commerces de détail verraient leur chiffre d'affaires baisser si les employés de l'usine perdaient leur emploi.

Les représentants estiment également que l'avenir serait plus rose si l'usine était modernisée. Les entreprises commerciales de l'endroit pourraient très bien participer à cette opération, et on devrait peut-être faire appel à plus de personnel pour l'exécution des travaux.

La Chambre de commerce tente de trouver d'autres types de développement économique en vue de rendre la collectivité moins dépendante de l'usine.

Pour l'heure, la Chambre de commerce souhaite retarder l'adoption de la nouvelle loi. Elle propose que l'on procède à d'autres études pour démontrer les effets des matières polluantes. Elle veut moins de publicité sur la question et aimerait que le ministère provincial du Tourisme fasse plus pour la promotion de la région.

INTERVENANT : L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE CRUSTACÉS ET COQUILLAGES

L'Association représente 45 personnes et entreprises qui exercent des activités de pêche dans les eaux côtières situées près des usines de pâte à papier.

À cause des fermetures de la pêche, ses membres ont vu leurs prises diminuer. Les zones fermées étaient habituellement très productives. Les ventes ont également diminué depuis que les études effectuées ont suscité, chez le consommateur, certaines préoccupations quant à l'innocuité des crustacés et coquillages.

L'Association s'inquiète des résultats de l'étude; elle aimerait que soit défini plus clairement ce que représente une concentration sécuritaire de matières polluantes dans les crustacés et coquillages.

Elle favorise l'adoption de la nouvelle loi et elle aimerait en voir le calendrier d'application resserré pour que la pêche puisse reprendre le plus tôt possible dans les endroits où elle est interdite.

INTERVENANT : LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS

Le syndicat représente les travailleurs des pâtes et papiers du Canada. Sa priorité, dans ce dossier, consiste à protéger les emplois de ses membres.

Le syndicat craint des fermetures d'usines si les normes sont trop exigeantes. Il sait que d'autres provinces ont des normes moins strictes et peuvent décider de les relever pour les faire correspondre à ce que prévoirait la nouvelle loi.

Ses représentants ne sont pas convaincus que les concentrations actuelles de matières polluantes représentent un danger pour les organismes marins et aquatiques ou pour les humains.

Ils savent ce que comporte la modernisation des usines et y voient certains emplois possibles. Ils savent également que les améliorations techniques servent souvent à justifier le remplacement de travailleurs par des machines.

Le syndicat aimerait que l'on mette la nouvelle loi de côté en attendant que d'autres études démontrent que les concentrations actuelles de matières polluantes constituent effectivement un danger.

POINTS DE NÉGOCIATION POSSIBLES

Ces points pourraient être présentés par la personne qui anime la table ronde à n'importe quel moment de la séance, lorsque les négociations semblent ralentir. Ils ne doivent pas servir à distraire les intervenants dès qu'un différend surgit, mais doivent seulement être utilisés lorsque la négociation semble piétiner.

1. L'association de l'industrie forestière annonce qu'on a mis au point un nouveau processus qui permet de produire du papier blanc sans utiliser de produits chimiques toxiques. Ce procédé fait appel à une nouvelle technique, nécessite moins de main-d'oeuvre et accroîtra la productivité de l'usine.
2. Le gouvernement décide de n'utiliser que du papier écru (à mesure qu'il deviendra disponible) pour toutes les applications ordinaires, comme pour les lettres, notes de service, imprimés mécanographiques et télécopie, ainsi que pour les publications.
3. Une usine de pâte annonce qu'elle a découvert une méthode permettant d'extraire les produits chimiques toxiques des effluents avant leur rejet dans les eaux avoisinantes.
4. La compagnie forestière étrangère revient sur sa décision d'investir dans la province; elle négocie actuellement avec une autre province.
5. Un sondage effectué par la Chambre de commerce révèle que la localité tire maintenant presque autant de recettes du nautisme, de la pêche et du tourisme que de l'usine de pâte et des activités économiques qui s'y rattachent.

SECTION



UN MANUEL POUR L'ENSEIGNEMENT
ET L'ANIMATION

T
R
N
E
E



INTRODUCTION

Ce livret fournit un guide par étapes de l'organisation d'une table ronde, qui contient des conseils quant à la direction et au contrôle du processus, au compte rendu des participants et à l'évaluation de la séance.

Il doit être utilisé pour des groupes de jeunes et d'étudiants qui disposent du temps, de l'information et des ressources nécessaires à l'accomplissement du processus.

Le manuel a été conçu à l'intention de la chargée d'animer ce processus. Elle peut être désignée parmi les membres du groupe, les élèves ou les enseignants. Cette personne ne doit pas diriger le groupe; son rôle doit plutôt s'apparenter à l'animation d'un panel de discussion; elle doit guider et contrôler le processus. Elle n'a pas à posséder des connaissances spéciales ni des compétences universitaires. Elle doit toujours agir conformément aux désirs et aux décisions des participants.

Le modèle de table ronde décrit dans les pages qui suivent est une activité de jeux de rôles dans laquelle les participants tentent de dégager un consensus sur une question ou un différend de nature économique-environnementale. Toutefois, les étapes et les activités décrites ci-dessous peuvent s'avérer utiles dans l'organisation d'une vraie table ronde en vue de traiter de questions réelles dans votre propre collectivité.

La simulation comporte les cinq grandes étapes suivantes :

1. la sélection de la question à régler et la définition des intervenants;
2. l'attribution des rôles des intervenants aux participants; la répartition des tâches de recherche;
3. la présentation, par les intervenants, de leur position lors d'une séance de table ronde;
4. discussion, marchandage et négociation entre les participants en vue de dégager un consensus;
5. le point sur la séance et l'évaluation.

Les étapes ne changent pas, peu importe l'endroit et la manière dont la simulation est utilisée.

Dans les grandes villes, la plupart des groupes et des classes pourront choisir entre diverses questions locales et de nombreuses possibilités pour leurs recherches : les bibliothèques locales (scolaires, municipales, universitaires), les quotidiens, deux ou plusieurs bulletins de nouvelles télévisés, plusieurs bulletins de nouvelles à la radio, les scientifiques des universités et des collèges, les représentants des syndicats, des compagnies et des groupes industriels et commerciaux, les porte-parole des groupes environnementaux, autochtones, ainsi que des groupes d'utilisateurs et de citoyens.

En milieu rural, les groupes et les classes pourraient avoir moins de choix au chapitre des questions locales, mais il existe de nombreuses questions d'envergure régionale ou nationale qui sont pertinentes pour les économies et les environnements locaux partout au Canada. Bien que les occasions de recherche puissent être limitées, on peut interroger les intervenants locaux, à savoir les personnes et les entreprises commerciales touchées par certaines questions particulières de nature économique-environnementale.

Il se peut que les clubs, les organisations et les groupes aient moins de temps que les groupes d'élèves à consacrer à la simulation. Au lieu de procéder à des recherches individuelles ou en groupes, essayez d'organiser une visite à un endroit visé par un différend ou d'inviter les divers tenants d'une question controversée à venir exposer leurs vues devant le groupe. Les activités de ce genre ajoutent une dimension concrète à la question.

Une classe peut consacrer jusqu'à quatre semaines à cette activité (voir Modèle de table ronde : module d'apprentissage), en accordant une attention particulière aux habiletés de recherche, à l'organisation de l'information, à la présentation du matériel, et à l'efficacité dans les habiletés d'analyse et de débat - aspects de l'apprentissage et de la communication qui sont de plus en plus importants dans le monde d'aujourd'hui.

Un autre groupe d'élèves pourrait passer en revue l'exemple d'étude de cas en basant l'activité sur la pochette d'information, et n'utiliser qu'une ou deux heures de cours pour s'initier aux aspects complexes des questions économiques et environnementales. Un groupe pourrait utiliser la pochette d'information pour procéder à la simulation dans le cadre d'un atelier d'un ou deux jours.

Dans tous les cas et toutes les situations, n'hésitez pas à adapter et à modifier le processus en fonction des besoins et des priorités de votre groupe.

LES RAPPORTS AVEC LE PROGRAMME

Le processus de table ronde nécessite des habiletés dans les domaines suivants :

- la recherche
- la communication
- le raisonnement critique
- la négociation
- la prise de décision par consensus

Ces habiletés sont aussi des éléments fondamentaux du programme en études sociales, en géographie, en histoire, en économie, en droit et en éthique. Les personnes qui enseignent dans ces domaines et dans des domaines connexes au second cycle du secondaire peuvent utiliser le Modèle de table ronde tant du point de vue de ses possibilités de perfectionnement des habiletés que de celui des nouvelles connaissances offertes sur les techniques de prise de décisions et les interactions entre l'économie et l'environnement.

Voici certaines manières précises dont les activités du Modèle de table ronde peuvent développer ces habiletés :

- **Recherche :**
Les étudiants recueillent de l'information sur une question en lisant des journaux, des revues et d'autres publications; en suivant les nouvelles à la radio et à la télévision; en interviewant divers membres de la collectivité, en analysant des schémas, des diagrammes et des données statistiques.
- **Organisation de l'information :**
Les étudiants utilisent les données de leurs recherches pour déterminer qui sont les

intervenants, définir les priorités de chacun et communiquer cette information aux autres intervenants d'une manière claire et concise.

- **Présentation de l'information :**

Les étudiants présentent les positions des divers intervenants à la table ronde et fournissent l'information appropriée à l'appui de ces positions.

- **Évaluation de l'information :**

Les étudiants évaluent les présentations (selon leur perception et leur connaissance des faits présentés) pour modifier leur propre position et poursuivre la recherche d'un consensus.

- **Résolution de problèmes :**

Les étudiants conviennent d'une définition opérationnelle du consensus, puis marchandent et négocient dans le but d'atteindre ce consensus.

La pochette offre, outre ces occasions de perfectionnement des habiletés, la possibilité de donner aux étudiants une meilleure compréhension dans les domaines suivants :

- les techniques de prise de décisions
- le rôle du gouvernement dans le règlement des différends et dans les décisions par consensus
- le rôle des valeurs dans les décisions économiques
- les conséquences économiques des dommages environnementaux
- les avantages économiques éventuels de la protection de l'environnement.

MODÈLE DE TABLE RONDE :

MODULE D'APPRENTISSAGE

Le calendrier qui suit conviendra à un enseignant ou une enseignante qui dispose de quatre semaines pour la simulation. Il présente la gamme des activités possibles pour le Modèle de table ronde.

Semaine 1 (de 2 à 3 heures de cours)

Le groupe exécute une ou deux activités de la section intitulée **Activités et études de cas**. Ces activités aideront les participants à comprendre les liens entre l'environnement et l'économie, et à analyser les intérêts en cause dans les questions de nature économique-environnementale.

En suivant l'actualité dans les journaux, les participants repèrent une question économique-environnementale qui pourrait servir de sujet à la simulation. Ils identifient les «intervenants» et, par une discussion de groupe, établissent les responsabilités, les intérêts et(ou) les juridictions possibles des intervenants.

Ensuite, chacun détermine, par un choix ou au hasard, l'intervenant qu'il représentera. Selon le nombre d'élèves, ceux-ci peuvent travailler en petits groupes ou séparément. Pendant cette partie de la simulation, l'enseignant joue le rôle d'animateur. La pochette fournit des conseils et des documents qui leur faciliteront la tâche.

Semaine 2 (2 heures de cours ou plus; peut se faire sous forme de travail à la maison)

Les participants se voient remettre la feuille de documentation n° 1 : Recherche. La recherche est l'un des éléments les plus importants de la simulation. Pendant cette phase du projet, les participants communiquent avec les personnes ou les organisations visées, ils procèdent à des entrevues et recueillent, puis analysent les documents pertinents pour la question.

Les participants ont pour tâche d'apprendre à connaître les intérêts de l'intervenant de manière à pouvoir le représenter efficacement dans la simulation. En outre, les participants doivent bien comprendre le point de vue de l'intervenant sur le développement durable.

Liens avec les autres aspects du programme :

Les diverses activités de recherche à cette étape du processus aident les élèves à acquérir des habiletés de traitement de l'information et de raisonnement critique qui leur seront utiles dans leurs futurs travaux scolaires. Les entrevues démontrent aux élèves l'importance que revêtiront les relations interpersonnelles lorsqu'ils entreront sur le marché du travail.

Semaine 3 (2 heures de cours plus du travail à la maison)

Les participants se voient remettre les feuilles de documentation n° 2 : Organisation de l'information, et n° 3 : Présentation d'une déclaration de principes au nom des intervenants qu'ils représentent.

Liens avec les autres aspects du programme :

Au fur et à mesure que les participants évaluent l'information qu'ils ont recueillie, ils exercent leurs habiletés fondamentales de raisonnement critique pour faire le partage entre les faits et les opinions, soupeser l'importance relative des divers facteurs et reconnaître des points de vue divergents. Certains élèves pourraient trouver intimidant de présenter des déclarations de principes, mais si elle est bien préparée et bien organisée (avec les conseils et l'aide de l'enseignant et des autres élèves), la présentation peut s'avérer une expérience positive qui leur donnera plus de confiance en eux.

Semaine 4 (2 heures de cours)

Les participants se voient remettre la feuille de documentation n° 4 : Débat, marchandage et négociation. Les participants essaient de trouver une solution à la question posée, conformément au principe du développement durable. Leur but est de dégager un consensus sur ce qui doit être fait. La pochette propose divers moyens de structurer et de guider le processus de dialogue et de débat.

Liens avec les autres aspects du programme :

Le jeu de la négociation fait appel au raisonnement critique.

MODÈLE DE TABLE RONDE

1. Préparation

Parcourez le contenu de la pochette et familiarisez-vous avec ses divers éléments. Choisissez la documentation qui s'applique à votre groupe. Photocopiez les documents que vous souhaitez remettre aux participants.

Ensuite, assurez-vous que tous les participants comprennent le principe du développement durable et la raison d'être du processus de table ronde (voir les documents de la pochette sur le développement durable et sur **le processus de table ronde**, si nécessaire), et assurez-vous qu'ils sont conscients des rôles et des responsabilités des participants à la simulation de table ronde.

Ensuite, en collaboration avec le groupe, décidez de la manière dont sera exécutée la simulation. Le processus que vous choisirez dépendra des éléments suivants :

- le nombre de participants
- les possibilités de recherche
- l'accès aux ressources locales
- l'espace et les installations pour une séance de table ronde
- le temps disponible pour la recherche, les présentations, les débats, le compte rendu et l'évaluation.

2. Choix du différend à résoudre

- a. Les participants proposent certaines questions qui peuvent se poser au niveau local, national ou international. Encouragez-les à énoncer la question en termes assez précis. Un énoncé comme «la pollution atmosphérique dans les villes» est trop général. Il vaudrait mieux le formuler ainsi : «la réduction de la pollution atmosphérique dans la ville par une limitation de l'usage des autos et des camions».

Vous pourriez leur proposer de faire quelques recherches avant d'arrêter leur choix. Vous pouvez utiliser l'exemple de la coupure de journal (voir page suivante) pour montrer aux étudiants quoi chercher. La coupure décrit la question, cite les propos de certaines personnes qui pourraient être des intervenants et indique plusieurs autres intervenants.

- b. Les participants cherchent des questions à étudier dans des publications récentes (à la bibliothèque locale ou à celle de l'école). Ils suivent les bulletins de nouvelles à la télévision et à la radio. Ils notent brièvement l'information pertinente.

Ils proposent des idées et de l'information rassemblées grâce à leurs recherches. Votre rôle consiste à les aider à évaluer les questions possibles selon les critères qui suivent :

- De quelle information avons-nous besoin pour discuter de cette question? Cette information est-elle disponible?
- Pourrions-nous consulter les personnes et les organisations visées par cette question?
- Pourrions-nous avoir accès à l'endroit en cause?

Le projet d'incinérateur dans l'est suscite une tempête de protestations

Bonhomme, Jean-Pierre

Le **ministère de l'Environnement du Québec** a ordonné la tenue, à compter du 15 mars, d'audiences publiques (à Montréal-Est et à Saint-Laurent) pour faire l'évaluation du projet d'incinérateur que la **Régie intermunicipale de gestion des déchets** (qui réunit toutes les municipalités de l'île sauf Montréal) se propose de construire dans l'est métropolitain.

Toutefois les **groupes écologistes et sociaux** ne désarment pas; ils réclament avec force la tenue d'une «enquête nationale» du type de la Commission Charbonneau sur les déchets dangereux. Ils l'ont fait savoir de cent manières, hier : manifs, pétitions et sit-ins à l'appui.

La tenue d'audiences publiques sur le projet de «méga-incinérateur de l'Est» - c'est ainsi qu'on qualifie fréquemment le complexe Foster-Wheeler proposé pour Montréal-Est - est loin de satisfaire les **protecteurs de l'environnement**.

Une centaine de leurs principaux organismes mobilisent vigoureusement à travers le Québec entier. Ces groupes veulent obtenir du gouvernement qu'il formule une politique nationale d'ensemble à cet égard.

Le Syndicat des cols bleus de Montréal, par exemple, a manifesté devant les bureaux de Saint-Laurent de la compagnie Foster-Wheeler (rue Authier).

Ses porte-parole ont dit que, si le projet formulé par la Régie se réalise, «ce seront Foster-Wheeler et d'autres multinationales du genre qui établiront

nos politiques». (Les incinérateurs du Québec, signale par ailleurs le groupe Enjeu, ont une capacité de plus de 500 000 tonnes de déchets par année; la construction du nouveau complexe, dit-il, «augmentera le volume de plus de 50 p. cent».)

Le **Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets** réunit une **centaine de groupes écologistes** du territoire québécois. Il a occupé hier, jusqu'au milieu de l'après-midi, les bureaux de Montréal du **ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis**, (situés dans les pyramides olympiques).

Le FCQGED était accompagné de représentants de la **Coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, (Action Re-Buts)**; les groupes n'ont quitté les lieux qu'après avoir obtenu l'assurance que le ministre rencontrera une délégation du Front commun le 26 mars.

Le porte-parole et fondateur du Front commun, M. Alain Rajotte, a dit à *La Presse* que le Front commun réclamera du ministre, le 26 mars, la formation d'une Commission d'enquête du type de celle sur les déchets dangereux. Il réclamera aussi un programme de financement des groupes populaires, afin que ceux-là puissent constituer les dossiers qu'ils présentent aux diverses audiences publiques sur les incinérateurs et les sites d'enfouissement.

Le porte-parole du ministre, Mme Sylvie Marien, a expliqué que, dans l'état actuel de la loi - des modifications

à la réglementation de la loi sur la qualité de l'environnement devraient être adoptées cet été - le ministère ne peut pas décréter de moratoire sur l'implantation de nouveaux systèmes. Elle a dit que, dans ces circonstances, la constitution d'une commission d'enquête serait «laborieuse». Toutefois, ajoute-t-elle, la nouvelle réglementation en préparation devrait permettre au ministre d'organiser librement des audiences publiques, dans tous les cas d'agrandissement d'un site d'enfouissement, et de se mettre ainsi à l'abri des poursuites judiciaires; elle devrait aussi permettre d'établir un programme de financement des groupes de citoyens intéressés.

M. Rajotte réplique que, même si un moratoire n'est pas formellement décrété en matière de disposition des déchets, la création d'une commission d'enquête formelle s'impose; elle permettrait de formuler une politique.

Par ailleurs, le groupe **Environnement-Jeunesse (ENJEU réunit 45 groupes écologistes)** a participé hier à une «tempête de fax». Celle-là devrait lui permettre de constituer une vaste pétition. Le porte-parole du groupe Mousquetterre, membre d'ENJEU (Collège Bois-de-Boulogne), M. Alexandre de Bouthillier, a signalé que la perte des biens matériels, provoquée par l'incinération, est «catastrophique». Il a dit que cette dilapidation «aberrante» met en cause l'avenir des jeunes personnes. Le Québec, signale-t-il, dispose déjà, par incinération, de trois fois plus de déchets que l'Ontario.

3. Identification des intervenants

Souvent, on indique qui sont les principales parties à un différend de nature économique-environnementale dans les premiers reportages sur la question. Le fait de décider qui d'autre pourrait jouer un rôle dans le règlement du différend pourrait donner lieu à une séance mouvementée de remue-méninges.

Vous pouvez aider les participants à découvrir qui sont les intervenants qui ne sont pas nommés ou qui sont «cachés», au moyen de questions comme celles qui suivent :

- Qui est visé par les agissements des principales parties?
- Qui peut donner de l'information utile aux décideurs?
- Qui aura à mettre la décision en application ou à en contrôler les résultats?
- Une décision prise dans ce différend pourrait-elle se répercuter sur d'autres différends à l'avenir?
- Qui pourrait être en cause dans ces futurs différends?

Vous pouvez consulter la liste des intervenants dans le **Processus de table ronde** pour que les participants puissent vérifier s'ils ont déterminé qui sont tous les intervenants.

4. Organisation et attribution des rôles et des responsabilités parmi les participants

a. Votre première tâche consiste à aider les participants à décider quelle sera la représentation des intervenants autour de la table. Rappelez aux participants ce que signifie le fait de représenter des intervenants :

- de la recherche sur l'histoire de l'intervenant, les raisons de sa participation au différend, ses buts et priorités possibles, ses préoccupations particulières
- la présentation de la position de l'intervenant à la table ronde
- la nécessité de marchander et de négocier pour atteindre le consensus.

Vous pouvez accorder le nombre de participants à celui des intervenants de diverses façons. Il existe certains avantages à restreindre le nombre d'intervenants, par exemple, en ne choisissant que les principaux, ou peut-être les représentants des grands secteurs (comme le gouvernement, l'industrie, les groupes environnementaux ou les groupes de citoyens). Le processus de table ronde semble donner les meilleurs résultats avec de petits nombres d'intervenants. Un petit groupe de participants peuvent s'unir pour représenter un même intervenant; s'ils partagent les rôles et les responsabilités, ils peuvent accélérer le processus. Tous les membres du groupe pourraient faire de la recherche; une personne pourrait être chargée de préparer l'information, une autre de la présenter, une troisième de marchander et de négocier pendant les étapes finales.

b. Vient ensuite le moment de déterminer la composition finale du groupe et d'organiser la table ronde. Il vous faut notamment tenir compte des facteurs suivants :

- le nombre d'intervenants et de participants
- la durée des présentations (5 ou 10 minutes par intervenant)
- les installations et l'équipement (présentoirs pour les cartes et les graphiques, rétroprojecteurs, magnétoscope et moniteur).

Les décisions ainsi prises vous aideront, vous et les participants, à déterminer la quantité de recherche nécessaire et le genre d'information à recueillir. À cette étape, vous devriez aussi établir un calendrier pour chaque étape de l'activité.

5. Exécution de la recherche et préparation des déclarations de principes

Pendant cette étape, vous devez demeurer disponible pour répondre aux questions, faire des suggestions et veiller à ce que la recherche soit efficace et pertinente.

Les feuilles de documentation n^{os} 1 et 2, sur la recherche et l'organisation de l'information, peuvent aider les participants à se concentrer de manière efficace sur ces tâches.

La feuille de documentation n^o 3, sur la présentation de la déclaration de principes, pourrait aider les participants pour la séance de table ronde. Il peut être utile, à cette étape, de revoir les habiletés fondamentales d'écoute et de prise de notes. Le fait de pratiquer, à l'avance, la présentation d'une déclaration de principes devant un petit groupe d'intervenants permet de présenter le document avec plus de confiance lors de la séance. Assurez-vous que les participants connaissent bien la période de temps allouée à leur présentation.

6. La séance de table ronde : définir le consensus

- a. Tous les participants se rendent à la séance de table ronde. En tant qu'animateur ou animatrice, vous devriez, dès le début, souligner l'importance de définir un consensus. Vous pouvez proposer diverses options (voir le Processus de table ronde), et conseiller les participants dans le choix d'une définition appropriée du consensus. Rappelez-leur que la décision établie par consensus est celle que la loi et les règlements appliqueront à tous, qu'ils soient d'accord ou non.

Discutez avec les participants des options qui s'offrent à eux s'ils ne peuvent se mettre d'accord sur tous les aspects de la question.

- b. Une fois ces questions réglées, vous devriez aborder les détails pratiques de la séance, par exemple, l'ordre des allocutions, la manière de procéder pour poser des questions et donner plus d'information.

7. La séance de table ronde : la présentation des positions

Encouragez les auditeurs à prendre des notes pendant les présentations. Assurez-vous que le temps alloué pour les présentations soit respecté. Chaque présentation devrait être suivie d'une période de questions au cas où certains points demanderaient clarification. Il peut arriver que les membres d'un groupe d'intervenants aient besoin de se consulter pour trouver la meilleure réponse.

8. La séance de table ronde : débat, marchandage et négociation

C'est là le point crucial de tout le processus. Rappelez aux participants que la simulation est fondée sur la prémisse très importante que les participants ont pleine discrétion pour agir au nom des intervenants qu'ils représentent. Ils ont tout pouvoir pour conclure une entente fondée sur le principe du développement durable, entente qui pourrait impliquer certains coûts pour les divers intervenants, mais qui, à longue échéance, profitera à la plupart d'entre eux, sinon à tous.

En tant qu'intervenants, les participants doivent tenir compte à la fois du principe du développement durable et :

- de leurs propres valeurs et priorités
- des domaines (économique, environnemental, politique, social) dans lesquels ils pourraient accepter des compromis
- des moyens pratiques dont ils disposent pour faire des concessions en vue du règlement du différend
- de la latitude que leur laissent leurs responsabilités
- des conséquences d'un non-consensus.

Il pourrait être utile que vous résumiez, de temps à autre, les diverses positions en les écrivant au tableau ou sur une feuille. Ainsi, les intervenants pourraient voir de nouvelles possibilités de compromis. Il pourrait aussi être utile de prendre une pause de manière que les intervenants puissent se parler en dehors du cadre de la séance.

Assurez-vous de bien rappeler aux intervenants qu'il ne s'agit pas d'un concours en vue de déterminer qui peut, par son pouvoir de persuasion ou son influence, obtenir le plus d'appui à sa cause. La séance de table ronde a pour but de trouver au différend une solution à long terme qui soit acceptable pour la totalité ou la plupart des intervenants.

Si la négociation piétine, vous pouvez proposer des solutions auxquelles les participants n'avaient pas pensé. Parfois, une personne extérieure au processus peut plus facilement déceler des tendances ou des possibilités d'action. (Voir les exemples de suggestions que vous pourriez faire au dossier **activités et études de cas**, dans la pochette d'information.)

9. La séance de table ronde : dégager un consensus

Une solution possible peut se présenter à n'importe quelle étape des négociations. Si quelqu'un propose une solution susceptible de mener à un consensus, écrivez-la au tableau ou sur une feuille de manière à ce que tous les participants comprennent bien ce qu'ils acceptent et quelles responsabilités peut impliquer la mise en oeuvre d'une décision.

Si, par contre, on semble ne pas pouvoir trouver de solution pendant la période prévue pour la discussion, il vous faudra intervenir avant la fin du débat. Faites un résumé de l'état des négociations et essayez de concentrer l'attention des intervenants sur les aspects du différend qui

n'ont pas été réglés. Si le consensus s'avère impossible, les participants devront s'en remettre au processus de prise de décision dont ils auront décidé au préalable (par exemple à la majorité des voix ou par une décision imposée).

Les participants ne doivent pas se décourager même si, après de nombreuses tentatives de négociation, certains aspects du différend ne sont pas réglés. Il est rare qu'une solution plaise à tous. Dans la pratique, on atteint habituellement le consensus uniquement sur certains aspects d'une question. Pour les autres, il faut en saisir une autorité dont on a convenu pour que celle-ci impose un règlement. (Voir Exemple d'étude de cas, dans la pochette d'information.)

10. Compte rendu

L'évaluation de la simulation est une partie importante de l'expérience d'apprentissage. La feuille de documentation n° 5 sur l'évaluation contient une liste de questions que les participants pourront examiner. Il y a suffisamment d'espace pour que vous y ajoutiez des observations ou des questions qui pourraient être pertinentes pour les participants.

11. Évaluation de la simulation et des participants

Si vous êtes enseignant ou enseignante, vous souhaitez peut-être évaluer la simulation et la participation des élèves. Voici certaines questions qui pourraient s'appliquer :

Évaluation du processus en général

Quelles étapes se sont le mieux déroulées?

Quelles difficultés se sont présentées pendant la simulation?

Comment pourraient-elles être évitées à l'avenir?

Les participants ont-ils tous joué un rôle actif dans la simulation? Sinon, pourquoi?

S'il y a eu consensus, la décision tenait-elle également compte des facteurs économiques, environnementaux, politiques et sociaux?

La décision semble-t-elle applicable dans la pratique? Sinon, pourquoi? Sa mise en oeuvre sera-t-elle difficile ou impossible?

Évaluation des divers participants

Contribution à la recherche?

Qualité de la recherche?

Information bien organisée?

Qualité de la présentation : claire, directe, fondée sur des faits plus que sur des opinions?

A bien contribué au débat et à la négociation?

AUTRES FAÇONS DE TENIR UNE TABLE RONDE

1. Les participants se répartissent en deux groupes et tiennent deux séances de table ronde sur des questions différentes. Ils suivent les étapes décrites ci-dessus en vue de dégager un consensus. À la fin de l'activité, ils discutent des similitudes et des différences entre les deux exercices.
2. Les participants se répartissent en deux groupes et tiennent deux séances de table ronde sur la même question ou sur des questions semblables. Il pourrait être intéressant de comparer une table ronde sur la déforestation de l'Amazonie à la table ronde sur les pratiques de coupe de bois au Canada. À la fin de l'activité, les participants discutent des similitudes et des différences entre les deux exercices.

Voici certaines questions à examiner :

Les priorités locales ont-elles eu la primeur tant en Amazonie qu'au Canada? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

L'un des intervenants à l'une ou l'autre de ces tables rondes était-il un groupe international comme le Fonds mondial pour la nature? Sinon, pourquoi?

Les groupes d'autochtones étaient-ils représentés aux deux séances de table ronde? Sinon, pourquoi?

3. Les participants se divisent en plusieurs petits groupes et chacun de ceux-ci effectue une séance de table ronde. À la fin de l'activité, les participants discutent des similitudes et des différences entre les exercices.

AUTRES RESSOURCES

Si vous vous intéressez à une recherche plus poussée ou à d'autres activités se rapportant au développement durable et au processus de table ronde, les documents qui suivent pourraient vous être utiles :

Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et l'économie, **Reaching Agreement, Volume 1 : Consensus Processes in British Columbia, et Volume 2 : Appendices 1,2, and 3, 1991**

Myers, Norman, **The Gaia Atlas of Future Worlds**, Doubleday, 1990.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie,
En route pour le Brésil : Le Sommet de la Terre, 1991

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie,
La revue de la Table ronde nationale (bulletin trimestriel).

Schumacher, E.F., **Small is Beautiful, Une société à la mesure de l'homme**,
Contretemps/Le Seuil, 1978.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, **Notre avenir à tous**,
Les Éditions du FLEUVE, 1989.

FEUILLE DE DOCUMENTATION N^o 1 :

RECHERCHE

Recherche de la question

1. Consultez les journaux et les revues à votre bibliothèque locale, à celle de l'école, à la maison.
2. Suivez les bulletins de nouvelles à la télévision et à la radio; regardez des émissions de télévision comme Enjeux, Feu vert, La semaine verte et Découvertes.
3. Cherchez des dépliants et des brochures. On en trouve parfois dans les bibliothèques, mais plus souvent auprès des compagnies, des groupes d'industries, des groupes environnementaux et des ministères.

Quelques grandes questions sur le dossier

1. Quel est le noeud du problème? De quoi en retourne-t-il? Existe-t-il des aspects politiques et sociaux dont il faut tenir compte en plus des préoccupations économiques et environnementales?
2. Qui sont les principaux intervenants? Pourquoi s'intéressent-ils à la question? Qu'est-ce qu'ils ont à dire sur la question? Qui tire profit ou souffre de la situation? Qui d'autre pourrait en être préoccupé?
3. Quel palier de gouvernement, et quels ministères ou organismes sont chargés de prendre une décision sur cette question?
4. Quelle personne faisant autorité en la matière ou quel expert pourrait nous fournir de l'information sur cette question?

La recherche d'un intervenant

Prenez en note la raison sociale au complet de la compagnie, de l'organisation, du groupe, du ministère, de l'organisme, etc., ainsi que le nom et le titre du poste de toute personne (représentant de l'intervenant) que citent les bulletins de nouvelles, articles de revue, brochures, etc.

Que pensent-ils de cette question? Comment aimeraient-ils qu'elle soit réglée? Pourquoi? De quelle manière leur proposition affecterait-elle les autres intervenants?

L'entrevue d'un intervenant

Indiquez à l'intervenant qui vous êtes et dites-lui pourquoi vous aimeriez lui parler.

Voici quelques questions possibles :

Comment aimeriez-vous voir cette question réglée?

Pourquoi optez-vous pour cette solution?

Est-ce une solution à long terme?

Cela correspond-il à votre définition ou à votre idée du développement durable?

Sinon, quel genre de solution correspondrait à votre idée du développement durable?

Si possible, enregistrez l'entrevue sur cassette de manière à pouvoir revenir à des points particuliers plus tard. S'il y a lieu, incluez dans votre présentation de table ronde une ou deux citations textuelles (du mot à mot) tirées de l'entrevue.

À la fin de l'entrevue, assurez-vous de posséder le nom et l'adresse exacts de la personne interviewée, et obtenez la permission d'utiliser l'information en séance de table ronde.

PHOTOS OU ENREGISTREMENT VIDÉO - QUELQUES SUGGESTIONS :

Prenez une photo d'ensemble du lieu ou du site en cause.

Prenez une photo d'ensemble du milieu naturel susceptible d'être touché par un projet de développement ou une décision officielle.

Prenez des gros plans des caractéristiques spéciales ou uniques d'un endroit.

Prenez des photos d'exemples d'interactions économique-environnementales à d'autres endroits, par exemple, une usine qui respecte l'environnement ou des perturbations de l'environnement imputables à l'activité industrielle.

Prenez des photos de bons et de mauvais exemples de développement.

FEUILLE DE DOCUMENTATION N^o 2 :

ORGANISATION DE L'INFORMATION

Un aperçu possible de votre déclaration de principes (qui sert de guide à vos efforts de recherche) :

1. Qui vous représentez, à savoir l'intervenant.
2. De l'information de base sur vous-même (en tant qu'intervenant), par exemple, activité principale, où est votre administration centrale, où vous travaillez, la durée de votre activité dans le domaine.
3. Les raisons pour lesquelles vous vous intéressez à cette question.
4. Vos priorités fondamentales (économiques, environnementales, politiques ou sociales).
5. Votre position sur cette question, à savoir les mesures qui devraient être prises pour régler la situation.
6. Les raisons qui sous-tendent votre position.
7. Les positions de compromis possibles (devant servir dans les négociations une fois que vous aurez entendu la position de tous les autres intervenants).

L'analyse de l'information que vous obtenez

Discerner les faits des opinions.

L'information provient-elle d'une autorité véritable, c.-à-d. une personne possédant la formation et l'expérience professionnelle requises pour appuyer ces déclarations.

La source de l'information pourrait-elle être biaisée, autrement dit, se pourrait-il que l'information serve un but particulier ou appuie un point de vue donné, sans toutefois être fondée sur des faits vérifiables?

L'information est-elle contredite par d'autres sources?

Avez-vous besoin de trouver une source d'information impartiale sur cette question?

Le recours à divers outils :

Utilisez des photos de journaux ou de revues, ou encore vos propres photos, pour illustrer le type de dommages à l'environnement qui vous préoccupe ou le type de développement que vous jugez souhaitable dans le cas qui vous intéresse.

À l'aide d'une carte, démontrez les rapports qui existent entre certaines activités et les centres de population, les aires naturelles vulnérables, etc.

Servez-vous de graphiques pour démontrer les tendances, par exemple, croissance démographique dans une région, variation des coûts de production, accroissement du nombre d'utilisateurs d'une région, etc.

FEUILLE DE DOCUMENTATION N° 3 :

PRÉSENTATION D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPES

Préparation

Écrivez, dactylographiez ou imprimez votre déclaration de principes à double interligne. Elle sera ainsi beaucoup plus facile à lire.

Les paragraphes doivent être le plus court possible.

Mettez en évidence les points saillants de chaque paragraphe.

Lisez votre déclaration à haute voix au préalable. Vous pourrez ainsi modifier toute phrase ou expression déplacée.

Disposez les photos, les graphiques, les cartes, etc. dans le bon ordre et à portée de main, de manière à ce qu'elles puissent être facilement montrées au cours de la présentation (si elles n'ont pas été affichées à l'avance).

La présentation

Parlez clairement et distinctement; ne penchez pas la tête. Adressez-vous à ceux qui vous écoutent, pas à la feuille que vous avez sous les yeux!

N'allez pas trop vite : faites une pause après avoir mentionné les principaux points; donnez aux auditeurs le temps d'intégrer ou de noter l'information que vous venez de leur donner; laissez-leur le temps de regarder les photos et les cartes, etc.

Soulignez, dans les photos et les cartes, les caractéristiques particulières sur lesquelles vous souhaitez attirer l'attention; ne prenez pas pour acquis que l'auditoire les remarquera nécessairement.

Option possible

Une fois que vous avez fini de parler, distribuez aux autres intervenants des copies de la présentation (le texte, pas nécessairement les cartes et les photos).

FEUILLE DE DOCUMENTATION N^o 4 :

DÉBAT, MARCHANDAGE ET NÉGOCIATION

Il s'agit là de l'étape la plus importante de tout le processus de table ronde; deux faits importants doivent être clairs dès le départ :

1. Vous, en tant qu'intervenant dans le débat, avez tout pouvoir pour conclure une entente fondée sur le principe du développement durable.

Cette entente peut entraîner des coûts pour divers intervenants, y compris vous-même. Toutefois, elle devrait comporter, à long terme, des avantages pour la majorité sinon la totalité des intervenants. Vous êtes libre de dépasser les priorités de votre déclaration de principes. Vous n'avez besoin d'obtenir aucune autorisation avant d'agir.

2. Le débat et le processus de négociation ne constituent PAS un concours en vue de savoir qui a le plus grand pouvoir de persuasion, ou qui peut obtenir (ou céder) le plus. L'heure est à la collaboration, au compromis et à l'approche constructive pour conclure une entente satisfaisante. Prenez l'initiative. Faites preuve d'imagination et de créativité.

Écouter les autres orateurs

Préparez-vous à noter les mots ou les expressions clés lorsque les autres orateurs exposent leur position.

Décelez leurs grandes priorités et leurs principales préoccupations.

Repérez les faits qui pourraient appuyer votre position ou les énoncés qui laissent prévoir des possibilités de compromis.

Dans le débat et la négociation

Tirez profit du moindre terrain d'entente.

Pensez en termes d'avantages à long terme; oubliez les bénéfices et les coûts à court terme.

Cherchez une autorité acceptable qui pourrait rendre une décision finale sur les aspects difficiles de la question.

FEUILLE DE DOCUMENTATION N^o 5 :

ÉVALUATION DE L'EXERCICE

Les questions qui suivent sont conçues pour permettre d'évaluer l'exercice de table ronde du point de vue du participant. Il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse. On souhaite, ici, susciter la réflexion sur ce que vous retenir de l'exercice et ce qui vous a plu, ce que vous en avez retiré, et sur la manière dont vous pourriez appliquer ce que vous avez appris dans d'autres aspects de vos études, de votre travail et de votre vie.

Y a-t-il eu consensus lors de l'exercice de table ronde? Sinon, pourquoi?

Quelle partie du processus a été la plus mémorable?

Quelle a été la partie la plus difficile du processus?

Quels sont, à votre avis, les points forts du processus de table ronde?

Quels sont, selon vous, les points faibles du processus?

A-t-il été difficile de reconnaître la différence entre les faits et les opinions dans les divers énoncés de principes ou dans le débat? Si oui, d'où vient la difficulté?

Quels facteurs semblaient avoir le plus grand impact sur la décision finale : économiques, environnementaux, politiques ou sociaux?

Quelles présentations ont semblé les plus efficaces?

Qu'est-ce qui les a rendues si efficaces?

Qu'est-ce que l'exercice vous a appris?

Comment cette exercice pourrait-il vous aider dans vos études et dans votre future carrière?

La TRNEE sait gré de leur travail, de leur enthousiasme et de leur dévouement envers les jeunes aux concepteurs de la pochette dont les noms suivent:

David Baslaw

Dan Donovan

Carla Doucet

Susan Fisher

Anne Fouillard

Chad Nelson



Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
1, rue Nicholas, bureau 1500
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Téi (613) 992-7189
Fax (613) 992-7385

Canada

